

Comité syndical

Dossier de présentation



VENDREDI 10 FÉVRIER 2023 - 14H30

À L'ESPACE MALRAUX
DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence – «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Vendredi 10 février 2023 / 14h30

Glossaire des abréviations	6
Administration générale	8
a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2022	8
b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2022	8
c) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau	8
d) Commande publique : mutualisation des achats – Groupement de commandes – Fournitures de transformateurs – Lancement du nouveau marché pour les années 2024-2025	8
e) Commande publique - Fournitures de postes de transformation – Lancement du nouveau marché pour les années 2024-2025	10
f) Centre Val de Loire Energies - Décision sur l'augmentation de capital	10
Ressources humaines	11
a) Adhésion de principe au service Emploi public et missions temporaires du CDG 37	11
Finances	12
a) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2023	12
b) Approbation du Budget Primitif de 2023 – Budget Principal.....	13
c) Approbation du Budget Primitif de 2023 – Budget annexe « Plan de Corps de Rue Simplifié »	18
d) Autorisation lancement d'une consultation - Souscription ligne de trésorerie.....	21
e) Information – Conditions Emprunt	21
Éclairage public	22
a) Autorisation de lancement d'un marché de service et d'exploitation des installations d'éclairage public	22
Transition énergétique	23
a) Cotisation financière pour l'accompagnement de l'économe de flux au titre du programme ACTEE	23
EneR Centre-Val de Loire	24
a) SAS ENER37 – conditions de financement des projets photovoltaïques : autorisation de signature de contrat de nantissement du compte-titres financiers et de l'accord Intercréanciers.....	24
Communications diverses	26
Questions diverses	27

Annexes	28
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Rapport d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2022.....	29
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2022	34
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Tableau de suivi des décisions 2022	51
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Avenant à la convention de groupements de commandes.....	53
5 - RESSOURCES HUMAINES	
Convention d'adhésion au service de remplacement et de renfort du CDG37	55
6 - FINANCES	
Ajustements des AP/CP	61
7 - FINANCES	
Budget primitif pour 2023	84
8 - FINANCES	
Note synthétique – Budget Primitif 2023 – Budget Principal.....	127
9 - FINANCES	
Budget Primitif pour 2023 du Budget annexe PCRS.....	128
10 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Carte des collectivités adhérentes	149
11 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Missions de l'économiste de flux.....	151

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Vendredi 10 février 2023 / 14h30

A

- ADEME :** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- ADIL :** Agence Départementale d'Information sur le Logement
- ALEC :** Agence Locale de l'Énergie et du Climat
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de Programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale

- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de Paiement
- CPTE :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Établissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACÉ :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquéfié
- GNV :** Gaz Naturel pour Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- IRVE :** Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCCFE :** Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- TDCFE :** Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2022

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2022 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe n°1 - Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2022

b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2022

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2022 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe n°2 - Compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2022

c) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, vous trouverez en annexe la liste des décisions prises par le Président et les délibérations prises par le Bureau.

Cf. Annexe n°3 - Tableau de suivi des décisions 2022 - Décisions prises en application de la délibération 2020-39

d) Commande publique : mutualisation des achats – Groupement de commande – Fournitures de transformateurs – Lancement du nouveau marché pour les années 2024-2025

Le Président rappelle que depuis 2009 le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire adhère au groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et le recyclage de transformateurs avec les autres syndicats d'énergie du Grand Ouest de la France.

Le Président précise que dès 2009, le Comité syndical a autorisé la signature de la première convention constitutive de ce groupement de commande, puis, au vu du caractère répétitif de ces achats dans les missions du SIEIL, le Comité syndical avait autorisé la signature de la convention constitutive pour une durée indéterminée jointe en annexe de la présente délibération, a accepté le remboursement de la quote-part des frais au coordonnateur et la définition du nouveau coordonnateur à chaque renouvellement de marché par avenant.

Le Président rappelle que ce groupement de commande est constitué des syndicats suivants :

- le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),
- le Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SyDELA),
- le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (SIDELC),
- le Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SiéML),
- le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF),
- le Territoire d'énergie Mayenne (TE53),
- le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM),
- le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72),
- le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV),
- et le Syndicat intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ce groupement de commandes est actuellement coordonné par le SIEIL.

Le Président précise que le marché concernant la période 2021-2023 arrivera à son terme le 31 décembre 2023, le Territoire d'énergie Mayenne (TE53) s'est proposé pour être le nouveau coordonnateur du groupement pour la nouvelle période, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 (soit 24 mois).

Le marché sera un accord cadre à bons de commande avec éventuellement un minimum (en cours de réflexion entre les membres du groupement) et un maximum, ce dernier sera calculé par le coordonnateur du groupement au vu de l'estimatif des quantités de l'ensemble des membres, passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique).

Ce marché se décomposera en 5 lots dont le montant estimé pour deux ans est :

- Lot n°1 : Transformateurs type haut de poteau H61 (50 kVa) et cabine H59 (100,160, 250 kVa) pertes réduites TPC* = 350 000 € HT
- Lot n°2 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250 kVa) = 300 000 € HT
- Lot n°3 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (400, 630 kVa) = 700 000 € HT
- Lot n°4 : Poste de transformations type poste rural compact simplifié (PCRS) TPC pertes réduites (50, 100, 160 kVa) = 1 000 000 € HT
- Lot n°5 : Remise en état technique de transformateurs et le recyclage de transformateurs déposés = 1 000 € HT.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- accepter le nouveau groupement de commandes et lancer ce marché dans les conditions présentées ci-dessus,
- accepter que le Territoire d'énergie Mayenne (TE53) soit désigné coordonnateur pour la passation du prochain marché de ce groupement de commandes 2024-2025,
- accepter la signature de l'avenant n°3 attestant de la volonté du SIEIL de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la passation du marché « Fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, Remise en état technique et déconstruction » concernant le futur marché 2024-2025 dont le projet est annexé à la présente délibération,
- accepter le remboursement de la quote-part des frais au Territoire d'énergie Mayenne (TE53) pour la coordination de ce marché,
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce marché public,
- précise que les sommes nécessaires seront prévues au budget du SIEIL dès 2024.

**transformateur avec protection coupure intégrée.*

Textes de référence :

Vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2009-74 du Comité syndical du 10 décembre 2009 relative à l'adhésion à l'accord cadre pour un marché de fournitures et pose de postes de transformation.

Cf Annexe n°4 - Avenant à la Convention de groupement de commandes

e) Commande publique - Fournitures de postes de transformation - Lancement du nouveau marché pour les années 2024-2025

Le Président explique que le marché pour la fourniture et la livraison des postes de transformation cabine préfabriqués 2021-2023 arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il est donc nécessaire pour le SIEIL de relancer une consultation pour la fourniture et la livraison de postes de transformation.

Le Président propose que ce marché :

- soit lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique),
- soit sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum (voir tableau ci-dessous) mono-attributaire par lot (en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162 14 du code de la commande publique),
- prenne effet le 01 janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2025,
- soit composé des 2 lots ci-dessous :

DESCRIPTION		MONTANT MINIMUM EN € HT	MONTANT MAXIMUM EN € HT
Lot n°1	Poste au Sol Simplifiés de type A et de type B (PSSA et PSSB)	150 000	450 000
Lot n°2	Poste à couloir de manœuvre (PAC)	450 000	1 200 000

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- accepter le lancement de ce marché public dans les conditions présentées ci-dessus,
- l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce marché public.

Le Président précise que les sommes nécessaires seront prévues au budget du SIEIL.

Textes de référence :

Vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique.

f) Centre Val de Loire Energies – Décision sur l'augmentation de capital

Le Président fait part en séance de la sollicitation de la SEM régionale Centre Val de Loire Energies de contribuer à une augmentation de capital, à hauteur de 50 000 € pour le SIEIL.

Le Président explique en séance, après échange avec ses homologues du 28 et du 36, la décision commune concernant cette augmentation de capital.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir suivre cette proposition.

2 Ressources humaines

a) Adhésion de principe au service Emploi public et missions temporaires du CDG 37

Le Président explique que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion (CDG) pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour remplacer des agents momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires, effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet, pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

La loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements publics pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG 37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, le Président propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG 37 et présente en annexe la convention cadre à partir de laquelle les demandes de mises à dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 37. Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG 37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de signer la convention avec Monsieur le Président du CDG 37, ainsi que les documents y afférents, et précise que les sommes nécessaires à ces mises à disposition de personnel sont prévues au budget du SIEIL.

Textes de référence :

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG 37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement.

Cf. Annexe n°4 – Convention d'adhésion au service de remplacement et de renfort du CDG 37

3 Finances

a) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2023

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés sur l'exercice 2022 pour les dépenses et les recettes des compétences Éclairage Public et Électricité gérées en Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier la répartition des Crédits de Paiements pour le Budget Primitif 2023.

Cette délibération a donc vocation à reporter les crédits non utilisés sur l'exercice 2022 en 2023, correspondant à :

- en dépenses : une diminution du CP de 2022 total de : - 3 295 732,71 €, reporté sur le CP de 2023,
- en recettes : une diminution du CP de 2022 total de : - 4 673 138,16 €, reporté sur le CP de 2023.

Il est à noter que le Compte Administratif de 2022 pour le Budget Principal n'a pas encore été approuvé et que cette délibération a seulement pour objet de différer les crédits non consommés en 2022 sur le CP de 2023.

La clôture et l'ajustement des AP/CP se fera au moment de l'intégration du résultat du Compte Administratif de 2022 au Budget Supplémentaire, au Comité de juin 2023.

Par ailleurs, pour donner suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023 au Comité syndical du 15 décembre 2022, est créée l'Autorisation de Programme « Territoires Intelligents » pour un montant de 6 202 000 € sur 6 ans, dont 572 000 € au titre des crédits de paiement 2023. Initialement, ceux-ci étaient prévus à hauteur de 1 072 000 €, mais au regard du planning des études, il convient de reporter 500 000 € sur les cinq autres années de l'AP.

Les ajustements entre les CP 2022 et les CP 2023 sont détaillés dans les tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Crédits de Paiements sont précisés par année comme suit :

- en « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 15 décembre 2022,
- en « vert clair /bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- en « vert foncé / bleu foncé » : les montants qui seront *in fine* délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programmes existantes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical,
- approuver la création de l'Autorisation de Programmes « Territoires Intelligents » pour un montant de 6 202 000 € sur une durée de 6 ans.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération n°2022-105 du Comité syndical du 15 décembre 2022 portant sur l'ajustement des AP/CP pour les budgets 2022 et 2023.

b) Approbation du Budget Primitif de 2023 – Budget Principal

Le Président rappelle que lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, il a été présenté au Comité syndical un Budget Prévisionnel pour l'exercice 2023, en attendant le vote du Budget Primitif. Il présente le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Budget Principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le Président présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2023 aux crédits votés pour le BP de 2022 (hors Restes à Réaliser, Budget Supplémentaire et décisions modificatives), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Conformément à la décision du SIEIL de mettre en place les Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP), le projet de budget ci-dessous tient compte des montants précédemment présentés dans la délibération relative aux AP/CP.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2022 EN €	BP 2023 EN €	ÉVOLUTION BP 2023 / BP 2022	COMMENTAIRES
013 - Atténuations de charges	44 000	60 000	36%	Recettes atténuant certaines charges du SIEIL (indemnités journalières...).
70 - Produits des services	342 800	255 000	-26%	Refacturations des charges du SIEIL pour le compte du PCRS, de Modulo et d'EneRCVL, Recettes de mutualisation avec d'autres syndicats, 2023 : plus de mise à disposition de personnel auprès de Modulo.
73 - Impôts et taxes	10 000 000	10 500 000	5%	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).
74 - Participations	1 285 000	1 771 000	38%	Cotisations pour la compétence éclairage public : 1,385 M€, Participations du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'œuvre pour les économies d'énergie : 113 k€, FCTVA sur les dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public : 198 k€.
75 - Autres produits de gestion courante	1 886 000	3 095 000	64%	Redevances R1 et R2 versées par Enedis, en lien avec les travaux réalisés en 2021.
77 - Produits exceptionnels	50 000	15 000	-70%	Produits exceptionnels divers (pénalités retard...).
TOTAL	13 607 800	15 696 000	15%	

Dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2022 EN €	BP 2023 EN €	ÉVOLUTION BP 2023 / BP 2022	COMMENTAIRES
011 – Charges à caractère général	3 457 000	3 652 000	6%	1,610 M€ pour les dépenses de l'éclairage public, 1,086 M€ pour le fonctionnement du SIEIL, 600 k€ pour l'exploitation des IRVE, 182 k€ pour la communication, 174 k€ pour l'informatique.
012 – Charges de personnel	2 625 000	2 815 000	7%	Stabilité des effectifs prévue (hors contrats apprentis). Prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022. Provision pour remplacements.
014 – Atténuations de produits	1 200 000	1 300 000	8%	Reversement de la TCCFE aux communes concernées.
65 – Autres charges de gestion courante	390 000	652 000	67%	Dont : Indemnités (142 000 €) et frais de formation (15 000 €) des élus, soit +3,3%, Dépenses d'informatique en nuage : 160 200 €, Subventions versées (FSL, ADIL...): 163 000 €, Reversement dans le cadre du programme ACTEE pour les économies d'énergie : 100 000 €.
66 – Charges financières	144 000	235 000	63%	Frais et intérêts de la ligne de trésorerie et emprunts en cours. Nouvel emprunt de 2 M€ contracté fin 2022. Provision pour de nouveaux emprunts si nécessaire.
67 – Charges exceptionnelles	262 000	242 000	-8%	Dont subvention exceptionnelle versée au budget du PCRS pour assurer l'équilibre 2023 : 70 000 € (en baisse).
022 – Dépenses imprévues	50 000	100 000	100%	Dotations pour les dépenses imprévues.
TOTAL	8 128 000	8 996 000	11%	

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet de couvrir en partie les dépenses d'investissement et de réduire ainsi le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Pour le Budget Primitif 2023, l'augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement (15%) que celle des dépenses réelles de fonctionnement (11%), telles que détaillées ci-dessus, ont pour conséquence une progression de l'autofinancement (22%).

BP 2022 EN €	BP 2023 EN €	Évolution BP 2023 / BP 2022
5 479 800	6 700 000	22%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Autorisations de Programmes (AP) et les Crédits de Paiement (CP) ont été votés au Comité syndical du 15 décembre 2022.

Les CP 2022 non consommés à la fin de l'exercice 2022, en dépenses et en recettes, sont reportés en CP 2023 (cf. annexe sur l'ajustement des AP/CP – 2023).

Il convient de noter que les Crédits de Paiement 2023 de l'ensemble des Autorisations de Programme seront révisés après l'arrêt du Compte Administratif 2022 du Budget Principal (notamment en lien avec l'exécution budgétaire de ce début d'exercice).

Recettes réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2022 EN €	BP 2023 EN €	ÉVOLUTION BP 2023 / BP 2022	COMMENTAIRES
10 - FCTVA	730 000	700 000	-4%	FCTVA au titre des IRVE, des travaux EP et des acquisitions réalisées par le SIEIL en 2021.
13 - Subventions	15 253 515	20 112 186		19 762 186 € de participations attendues dans le cadre des AP/CP, 300 000 € au titre des IRVE (rétrofit et SDIRVE), 50 000 € inscrits pour le parcours de cybersécurité.
21 - Immobilisations corporelles	50 000	50 000	0%	Dotations inscrites pour le remboursement des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics.
23 - Immobilisations en cours	100 000	200 000	100%	2 800 000 € de récupération de TVA auprès d'ENEDIS pour les travaux sur les réseaux d'électricité,
27 - Autres immobilisations financières	2 897 800	2 845 000	-2%	
TOTAL - Hors emprunt	19 031 315	23 907 186		Emprunt nouveau - équilibre du BP 2023.
16 - Emprunt nouveau	10 000 000	5 000 000	-50%	
TOTAL	29 031 315	28 907 186	-0,4%	

Dépenses réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2022 EN €	BP 2023 EN €	ÉVOLUTION BP 2023 / BP 2022	COMMENTAIRES
10 - Dotations, réserves	117 000	0	ns	2022 : dotation pour écritures d'apurement comptable avant passage à l'instruction M57.
13 - Subventions d'investissement	50 000	50 000	0%	Dotations pour régularisation de titres émis sur des exercices antérieurs.
16 - Remboursement du capital de la dette	400 000	600 000	50%	Remboursement du capital des emprunts en cours. Provision pour remboursement nouveaux emprunts selon prospective financière du DOB.
204 - Subventions d'investissement versées	1 266 085	1 463 998	16%	Dont : 769 698 € au titre des fonds de concours ELEC et EP gérés en AP, 354 300 € pour les subventions d'équilibre des concessions Gaz (part SIEIL), 300 000 € pour les fonds de concours Transition énergétique, 40 000 € au titre du fonds de concours pour les véhicules électriques et hybrides H2.
20 - Immobilisations incorporelles	3 341 200	762 000	-77%	Dont : 291 000 € pour les projets innovants (GNV, Vinogrhyd), 250 000 € pour les audits, études et géolocalisation EP, 90 000 € pour l'acquisition de logiciels (énergie, archives, SIG...), 70 000 € au titre du parcours cybersécurité, 46 000 € pour les études pour le programme Territoires Intelligents géré en AP.
21 - Immobilisations corporelles	20 021 917	23 374 296	17%	Dont : 22 403 296 € pour les programmes ELEC gérés en AP, 400 000 € pour le programme Methycentre géré en AP, 431 000 € pour la création de nouveaux bureaux et le réaménagement des espaces dans la continuité au siège du SIEIL, 108 000 € pour le renouvellement de matériel informatique et mobilier de bureau.
23 - Immobilisations en cours	8 019 975	7 966 689	-1%	Dont : 6 302 689 € pour les programmes ELEC et EP gérés en AP, 526 000 € pour le programme Territoires Intelligents géré en AP, 938 000 € pour la mise en œuvre du SDIRVE et du retrofit des bornes IRVE, 200 000 € pour le versement des avances sur marchés.
26 - Participations et créances rattachées	50 000	50 000	0%	Dotation pour un éventuel apport en capital à MODULO suite SDIRVE.
27 - Autres immobilisations financières	1 204 800	1 136 500	-6%	Dont : 484 300 € d'apports en capital et en comptes courants d'associés à Ener37, 350 200 € d'apport en capital à EnerCVL, 100 000 € d'apport en capital à HY TOURAINE, 152 000 € de subventions d'équilibre des concessions Gaz (part communes).
20 - Dépenses imprévues	40 137	203 702	408%	Dotations pour les dépenses imprévues.
TOTAL	34 511 115	35 607 186	3%	

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 3 % par rapport au BP 2022, en lien avec l'évolution des programmes gérés en AP/CP.

SYNTHÈSE

	DEPENSES BP 2023 EN €		RECETTES BP 2023 EN €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	8 996 000	Recettes réelles	15 696 000
	Dépenses d'ordre	10 500 000	Recettes d'ordre	3 800 000
	TOTAL FONCTIONNEMENT	19 496 000	TOTAL FONCTIONNEMENT	19 496 000
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	35 607 186	Recettes réelles	28 907 186
	Dépenses d'ordre	7 100 000	Recettes d'ordre	13 800 000
	TOTAL INVESTISSEMENT	42 707 186	TOTAL INVESTISSEMENT	42 707 186

Les mouvements d'ordre sont composés :

En dépenses :

- du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 1 500 000 €,
- des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 9 000 000 €.

En recettes :

- des reprises de subventions perçues par le SIEIL et amorties : 3 000 000 €,
- des dotations pour la reconduction de la procédure de neutralisation des subventions versées et amorties pour leur totalité : 800 000 €. *(Pour mémoire, par la délibération n°2016-151, le SIEIL a fixé à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux collectivités pour le financement des bâtiments et installations. Dans cette même délibération, le SIEIL a opté pour la neutralisation des dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées.)*
- des opérations patrimoniales : 3 300 000 €.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- pour ce Budget Primitif 2023, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à 19 496 000 €
 - En investissement à 42 707 186 €
- pour la reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, adoptée par la délibération n°2016-151, pour leur totalité, soit 800 000 € pour 2023.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération n°2022-105 du Comité syndical du 15 décembre 2022 portant sur l'ajustement des AP/CP pour les budgets 2022 et 2023.

Cf. Annexe n°6 - Budget primitif pour 2023

Cf. Annexe n°7 - Note synthétique – Budget Primitif 2023 – Budget Principal, à retrouver sur : www.sieil37.fr/telechargement/publications

c) Approbation du Budget Primitif de 2023 – Budget annexe « Plan de Corps de Rue Simplifié »

Le Président présente au Comité syndical le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Budget annexe PCRS, conformément à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2023 aux crédits votés au Budget 2022 (BP 2022 initial et BP 2022 révisé), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Il rappelle au Comité syndical que la décision modificative n°1 votée lors du Comité syndical du 15 décembre 2022 a approuvé l'augmentation du montant global de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal au Budget annexe, établie initialement pour un montant total de 577 500 € sur 3 ans. Cette dernière a été réévaluée à 846 055,94 € sur 4 ans, en lien avec :

- la crise sanitaire, et notamment l'impossibilité de réaliser des relevés pendant le premier confinement de 2020, qui a entraîné un décalage dans le temps de la montée en puissance du service et par conséquent des recettes liées aux prestations de services ;
- l'évolution de la réglementation qui a prolongé les échéances obligatoires obligeant les collectivités à se doter d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : 2026 contre 2019 pour les communes urbaines et 2031 contre 2026 pour les communes rurales. Les adhésions des communes sont en suspens et une réflexion est à finaliser en 2023 sur l'évolution des modalités d'adhésion.

Au regard des éléments ci-dessus et des prévisions de recettes pour 2023, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire le versement de la subvention d'équilibre pour un montant complémentaire de 70 000 €.

Exercice	Version initiale	Ajustement	Version révisée
2019	304 500,00 €	-20 506,46 €	283 993,54 €
2020	193 500,00 €	48 033,27 €	241 533,27 €
2021	79 500,00 €	104 029,13 €	183 529,13 €
2022	0,00 €	137 000,00 €	137 000,00 €
2023	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL	577 500,00 €	338 555,94 €	916 055,94 €

Le Président présente les inscriptions des mouvements réels pour le Budget Primitif 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2022 EN €	BP 2022 après DM1 EN €	BP 2023 EN €	Évolution BP 2023 / BP 2022	Évolution P 2023 / BP 2022 après DM1
70 – Produits des services	127 000	170 000	240 000	89%	41%
74 – Participations	18 000	0	0	-100%	ns
77 – Produits exceptionnels	162 000	137 000	70 000	-57%	-49%
TOTAL	307 000	307 000	310 000	1%	1%

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2022 EN €	BP 2022 après DM1 EN €	BP 2023 EN €	Évolution BP 2023 / BP 2022	Évolution P 2023 / BP 2022 après DM1
011 - Charges à caractère général	60 000	60 000	62 100	3,5%	3,5%
012 - Charges de personnel	163 000	163 000	165 000	1%	1%
66 - Charges financières	10 100	10 100	9 200	-9%	-9%
65 - Autres charges de gestion courante	1 500	1 500	1 500	0%	0%
67 - Charges exceptionnelles	4 350	4 350	3 550	-18%	-18%
TOTAL	238 950	238 950	241 350	1%	1%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2022 EN €	BP 2022 après DM1 EN €	BP 2023 EN €	Évolution BP 2023 / BP 2022	Évolution P 2023 / BP 2022 après DM1
16 - Emprunts (enveloppe prévisionnelle)	100 000	0	100 000	0%	ns
45 - Opérations pour compte de tiers	200 000	200 000	200 000	0%	0%
TOTAL	300 000	200 000	300 000	0%	50%

Au stade du BP 2023, les résultats définitifs de 2022 ne sont pas encore connus. Les comptes de gestion et administratif seront présentés ultérieurement, lors du Comité syndical de juin 2023.

Le BP 2023 est ainsi présenté sans la reprise du résultat d'investissement pour 2022 et il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 100 000 € pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

Toutefois, celui-ci devrait être annulé après le vote du Compte Administratif 2022 et l'affectation du résultat d'investissement.

Dépenses réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2022 EN €	BP 2022 après DM1 EN €	BP 2023 EN €	Évolution BP 2023 / BP 2022	Évolution P 2023 / BP 2022 après DM1
16 – Remboursement du capital de la dette	66 700	66 700	66 700	0%	0%
20 – Immobilisations incorporelles	25 000	60 000	25 000	0%	-58%
21 – Immobilisations corporelles	76 350	141 350	76 950	1%	-46%
45 – Opérations pour compte de tiers (enveloppe prévisionnelle)	200 000	200 000	200 000	0%	0%
020 – Dépenses imprévues	0	8 423,56	0	0%	-100%
TOTAL	368 050	475 462,24	368 650	0%	-22%

Outre le remboursement de l'emprunt contracté par le PCRS, les dépenses budgétées incluent des crédits pour l'acquisition d'un logiciel de floutage, l'extension des infrastructures réseaux et le renouvellement de matériel.

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 68 650 €,
- des opérations patrimoniales : 3 000 €.

SYNTHÈSE

En synthèse, le Budget Primitif 2023 du Budget annexe s'établi comme suit :

	DEPENSES BP 2023 EN €		RECETTES BP 2023 EN €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	241 350	Recettes réelles	310 000
	Dépenses d'ordre	68 650	Recettes d'ordre	0
	TOTAL FONCTIONNEMENT	310 000	TOTAL FONCTIONNEMENT	310 000
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	368 650	Recettes réelles	300 000
	Dépenses d'ordre	3 000	Recettes d'ordre	71 050
	TOTAL INVESTISSEMENT	371 650	TOTAL INVESTISSEMENT	371 650

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir adopter le Budget Primitif PCRS pour 2023 correspondant, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 310 000,00 €
Section d'investissement : 371 650,00 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu la délibération n°2018-92 du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un Budget annexe PCRS et le vote du Budget Primitif 2019,

Vu la délibération n°2022-107 du Comité syndical du 15 décembre 2022 approuvant la Décision modificative n°1 de 2022.

Cf. Annexe n°8 – Budget Primitif pour 2023 du Budget annexe PCRS

d) Autorisation de lancement d'une consultation - Souscription d'une ligne de trésorerie

Le Président informe le Comité syndical qu'une consultation sera lancée courant avril pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an (juillet 2023 à juin 2024), afin de :

- réduire au maximum les risques financiers et juridiques,
- optimiser la charge des frais financiers,
- s'assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir.

Il est proposé de fixer le montant maximum de cette ligne à 4 500 000 €, montant des lignes de trésorerie utilisées sur les deux derniers exercices. Toutefois, le montant retenu pourra être revu à la baisse après actualisation du plan de trésorerie prévisionnel qui prendra en compte la réforme de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les reversements de taxe par l'État se font sous la forme d'avances mensuelles alors que les versements par les fournisseurs étaient jusqu'à présent trimestriels.

Les taux proposés pourront être : le taux fixe ou les indices monétaires de la zone Euro (Euribor, €STR...).

Les résultats de cette consultation et les conditions financières de l'offre retenue seront présentés au Comité syndical de juin 2023.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Principal du SIEIL, dont les conditions financières définitives seront délibérées par le Comité syndical de juin 2023.

e) Information - Conditions Emprunt

Le Président rappelle que lors du Comité syndical du 11 octobre 2022, il lui a été donné délégation pour la réalisation d'un emprunt bancaire afin de financer les investissements du SIEIL.

Les conditions de l'offre retenue en décembre 2022 sont les suivantes :

Établissement bancaire :	Crédit Mutuel
Montant :	2 000 000 €
Durée :	15 ans
Score Gissler :	1-A
Frais d'étude et d'enregistrement :	0,10% du montant du contrat de prêt
Déblocage des fonds :	À la demande de l'emprunteur en une ou plusieurs fois et au plus tard le 15/03/2023
Taux d'intérêt annuel :	3,00%
Base de calcul des intérêts :	12 mois normalisés (365/12)
Amortissement :	Constant
Périodicité :	Trimestrielle
Remboursement anticipé :	Possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité correspondant à 5% du capital remboursé et un préavis de 30 jours

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte de ces informations.

4 Éclairage public

À ce jour, 192 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL, ce qui représente environ 50 000 points lumineux.

Cf. Annexe n°9 – Carte des collectivités adhérentes

a) Autorisation de lancement d'un marché de service et d'exploitation des installations d'éclairage public

Le Président explique que le marché de services pour l'exploitation des réseaux d'éclairage public arrive à son terme le 23 juin 2023. Il est donc nécessaire de relancer une consultation.

L'entreprise retenue assurera la continuité, la qualité et la sûreté des installations d'éclairage public pour les collectivités qui ont délégué cette compétence au SIEIL.

Cette consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouverte conformément à l'article R.2124-2 du code de la commande publique sous la forme d'un accord-cadre.

La durée du marché sera de 3 ans reconductible une fois pour une année.

Cet accord-cadre prendra effet à compter du 24 juin 2023 et ce jusqu'au 23 juin 2027 en cas de reconduction selon les caractéristiques suivantes :

- accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique,
- avec un montant minimum de 150 000 € HT et un maximum de 800 000 € HT par an.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- autoriser le lancement de la procédure de consultation dans les conditions présentées en séance et ci-dessus,
- l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à cet accord-cadre,
- Le Président précise que les sommes nécessaires seront prévues au budget du SIEIL à compter de 2023.

Textes de référence :

Vu l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2125-1-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

5 Transition énergétique

a) Cotisation financière pour l'accompagnement de l'économe de flux au titre du programme ACTEE

Le Président rappelle que le SIEIL s'engage depuis 2018 dans la transition énergétique aux côtés des communes adhérentes à la compétence électricité et des communautés de communes membres de la commission consultative paritaire grâce à l'appel à projets Sobriété énergétique.

Le Président explique que le SIEIL est également lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 conjointement avec ENERGIE Eure-et-Loir, le SDEI et Loches Sud Touraine dont il souhaite faire bénéficier son territoire.

Le Président rappelle qu'un modèle de convention de partenariat a été voté au Comité syndical du 15 décembre 2022 dans le but de renforcer son partenariat avec les communautés de communes et communes pour massifier et accélérer la rénovation des bâtiments publics du territoire par voie de convention fixant les engagements des parties.

Le Président rappelle que dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA 3, un économe de flux a été recruté. À ce titre, le Président propose, suite à la conclusion d'un partenariat d'accompagnement, les cotisations financières suivantes :

- coût administratif permettant de couvrir les charges de fonctionnement : Cadmin = 0,13 €/hab
- coût de prestation permettant de couvrir les frais de personnel et de déplacement : Cpresta = 28,60 €/h

Le Président rappelle que la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport de contrôle, a demandé au SIEIL d'équilibrer financièrement les compétences et prestations proposées à ses collectivités membres ; cette proposition financière combinée au financement ACTEE contribue à atteindre cet objectif.

À titre indicatif, les missions d'accompagnement de l'économe de flux type avec le temps estimé de chaque mission sont détaillées dans l'annexe jointe.

Pour 2023, le coût de l'économe de flux est pris en charge à 50% dans le cadre de ce programme, ce qui permet un allègement des coûts cette année.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le montant des cotisations financières présentées ci-dessous.

Cf. Annexe n°10 – Missions de l'économe de flux

6 EneR Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) SAS ENER37 – conditions de financement des projets photovoltaïques : autorisation de signature de contrat de nantissement du compte-titres financiers et de l'accord Intercréanciers

Le Comité syndical du 9 juin 2022 a validé l'entrée du SIEIL au capital de la SAS ENER37 à hauteur de 30 %. Cette société de projets a été créée en partenariat avec la Communauté de Communes Gâtines-Racan et EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour le développement, la construction et l'exploitation des centrales de Neuillé-Pont Pierre Sud et Nord.

Dans le cadre du financement de la construction de la centrale Neuillé-Pont-Pierre Sud, la SAS ENER37 souhaite en qualité d'emprunteur (ci-après l'« Emprunteur ») conclure avec la Banque Populaire (le « Prêteur »), une convention de crédit (ci-après la « Convention de Crédit ») dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du crédit long terme :	3.300.000 € (+/- 100.000 €)
- Montant du crédit TVA :	800.000 €
- Taux d'intérêt :	3,80 %
- Durée :	20 ans
- Gearing :	85 % / 15 %
- Soit des apports en CCA :	600.000 €

Les garanties exigées dans le cadre de la Convention de Crédit :

- Nantissement des compte-titres en 1er rang portant sur l'intégralité des titres de l'Emprunteur
- Nantissement des comptes bancaires de la SAS ENER37
- Cession Dailly des créances au titre :
 - > du contrat d'achat de l'électricité
 - > des indemnités dues et à devoir dans le cadre des contrats de projets (construction, maintenance)
 - > des polices d'assurance en phase de construction et en phase d'exploitation souscrites par l'Emprunteur
 - > des créances TVA
 - Gage sans dépossession des matériels

(Ci-après ensemble les « Sûretés »).

Les Sûretés et la Convention de Crédit sont ci-après dénommés ensemble les « Documents de Financement ».

(1) En garantie des obligations de l'Emprunteur au titre de la Convention de Crédit, il est envisagé que le SIEIL en qualité d'actionnaire s'engage à nantir en premier rang les actions qu'il détient dans le capital social de l'Emprunteur en faveur du Prêteur (le « Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers ») (en ce inclus la déclaration de nantissement y afférente).

Il est également prévu qu'un accord Intercréanciers (ci-après l'« Accord Intercréanciers ») entre le Prêteur, l'Emprunteur et les actionnaires de la SAS ENER37 soit conclu afin d'encadrer notamment :

- la subordination des paiements et créances de la SAS ENER37 au Prêteur,
- l'engagement des actionnaires de la SAS ENER37 d'apports en fonds propres et apports en fonds propres complémentaires sous réserve du respect des dispositions du code général des collectivités territoriales,
- l'engagement des actionnaires de la SAS ENER37 de maintenir leur participation au capital de la SAS ENER37.

Les administrateurs sont appelés à statuer ce jour sur :

- l'examen des termes et conditions et autorisation de la conclusion par le SIEIL en qualité d'actionnaire de la SAS ENER37 (i) du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et (ii) de l'Accord Intercréanciers,
- les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Ayant pris connaissance des conditions de financement de la centrale Neuillé-Pont-Pierre Sud et notamment des termes et conditions des projets du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et de l'Accord Intercréanciers, le Président demande au Comité syndical,

- de prendre acte que la conclusion et de la mise en œuvre des opérations visées dans le Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et l'Accord Intercréanciers auxquels le SIEIL est partie, sont bien conformes à l'intérêt social du SIEIL,
- d'approuver les termes du projet de Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et du projet de l'Accord Intercréanciers auxquels le SIEIL est partie,
- d'autoriser la signature et l'exécution du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et de l'Accord Intercréanciers auxquels le SIEIL est partie, ainsi que tous autres documents devant être négociés et signés dans le cadre de la conclusion de la Convention de Crédit ou plus généralement en relation avec la Convention de Crédit,
- d'autoriser le Président, avec possibilité de subdélégation, à signer le Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers, l'Accord Intercréanciers et tout autre document devant être négocié et signé dans le cadre de la conclusion de la Convention de Crédit ou plus généralement en relation avec la Convention de Crédit et à effectuer toute déclaration, certification, formalité et démarche nécessaire ou utile à la conclusion des Documents de Financement afin de leur donner plein effet.

7

Communications diverses

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

- > **Mercredi 29 mars 2023** – Comité syndical exceptionnel à 9h30 (accueil à 9h) – signature du Cahier des Charges de Concession en présence de Mme Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis et des représentants régionaux d'EDF.
- > **Mardi 27 juin 2023** – Comité syndical à 9h30
- > **Mardi 3 octobre 2023** – Comité syndical à 14h30
- > **Mardi 12 décembre 2023** – Débat d'Orientation Budgétaire à 9h30 et Comité syndical à 10h30

Le Président rappelle que le quorum, soit au moins 162 délégués présents, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

8 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, [page d'accueil > onglet «prochain Comité syndical»](#).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2023 SEANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze-décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 décembre 2022, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2023. Le nombre de délégués présents est de 177 pour 323 délégués. Le nombre de pouvoirs pour la séance est de 12 portant le nombre de votants à 189.

Le Président rappelle que dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétence.

Il rappelle que les orientations précédentes ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE et retrofit des bornes existantes, études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène ...). En ajoutant la consultation lancée en 2022 par le groupement d'achat d'énergies, ces opérations permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Le Président précise que nous devons en 2023 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL qui introduit son propos en présentant une rétrospective des trois derniers exercices 2019 à 2021, en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'une situation de la dette.

Il propose ensuite une présentation prospective de nos finances actualisée, intégrant l'impact des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL, ainsi que les nouveaux éléments de contexte économique à prendre en compte dans ces orientations budgétaires 2023 tels que la réforme de la TCCFE, la crise énergétique, un niveau d'inflation élevé et la hausse des taux d'intérêts.

Deux scénarii sont présentés. Le premier intègre une évolution dynamique de la TCCFE et le maintien des orientations prises dès 2020. Il permet au SIEIL de maintenir une bonne santé financière à l'horizon 2032, tant en termes de capacité d'autofinancement que de capacité de désendettement. Le second scénario prend en compte les incertitudes sur l'évolution de la TCCFE. Il fait apparaître un besoin de financement du SIEIL pour la période de 2023-2032 de 21 000 000 €. Ce scénario alternatif entraîne une dégradation rapide et importante de la santé financière du SIEIL, malgré les effets issus des précédentes mesures prises en 2020.

Il convient donc de poursuivre dans la direction amorcée en 2020 pour laisser le temps au SIEIL de reconstituer son fonds de roulement et sa capacité à mener ses politiques d'investissement et de projets innovants.

Après la présentation de la prospective financière, le vice-président présente les projets structurants pour 2023 et les années suivantes :

- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques : 594 000 €
- Poursuite du programme de retrofit des installations de recharge des véhicules électriques existantes : 173 000 €
- 2^{ème} tranche du programme 2022-2024 de réduction des pollutions lumineuses : 500 000 €
- programme "Territoires Intelligents" : 6 ,2 M€ sur 6 ans, dont 1,07 M€ en 2023
- projet Vinogrhyd : 91 000 €
- projets hydrogène et GNV : 200 000 €

Annexe 1

Autres programmes :

- Fonds de concours en faveur de la transition énergétique : 300 000 € ;
- Fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 € ;
- Aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie 100 000 €.

Après les projets structurants, le vice-président fait un point sur les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour 2023.

Il rappelle le principe de fonctionnement de ces AP/CP).

Il précise que le Comité syndical vote un programme pluriannuel, qui est engagé dès la première année et dont l'exécution (donc les paiements) s'effectue sur plusieurs années et que seuls les crédits payés dans l'année sont inscrits au budget de l'exercice.

Il rappelle ensuite les montants :

Compétence « Electricité » :

- L'enveloppe « Travaux » pour 2023 est fixée à 16 000 000 € ;
- Le fonds de concours « Réseaux de télécommunication et déplacement d'ouvrages » à 250 000 € ;
- Le taux de participation des collectivités est de 30%.

Compétence « Eclairage Public » :

- L'enveloppe « Travaux » est fixée à 4 421 000 € ;
- Les taux de participation des collectivités sont les suivants : 50% pour les travaux de dissimulation et renouvellement et 70% pour les travaux d'extension.

Le vice-Président présente ensuite les dépenses nettes de personnel qui s'élèveront à 2 414 000 € en 2023 (contre 2 513 000 € en 2022). Les dépenses de personnel du service PCRS et de Modulo seront refacturées par le SIEIL en fin d'année. Le nombre d'agents au 31 décembre 2023 sera de 49,9 ETP. Il présente également le tableau des effectifs remis dans le ROB.

Le vice-Président présente les propositions relatives à l'administration générale. Les dépenses 2023 s'élève à 7 467 028 € et les recettes à 11 656 000 € en recettes (excédent de financement de 4 188 972 €).

La principale ressource de financement est constituée par la TCCFE, une augmentation de celle-ci de 500 000 € est prise en compte pour 2023.

Le vice-Président précise que les dépenses du service communication sont évaluées à 176 000 €, les principaux postes étant les animations organisées par le SIEIL (journées d'information, réunions d'information locale, opération Watty ...) et la participation à différents salons (congrès des maires ...), les éléments de communication (newsletter, presse, vidéos, objets communicants ...), les dossiers pour les instances du SIEIL, le développement et la maintenance du site internet.

Pour le service informatique, les dépenses sont estimées à 537 000 € et intègrent le développement de la sécurité informatique (le SIEIL est lauréat de l'appel à manifestation nationale de l'ANSI et peut escompter une subvention pour mettre en œuvre un parcours de Cybersécurité), l'acquisition et la maintenance du matériel et des applications informatiques, avec en 2023, la finalisation du développement du logiciel métier EssenSIEIL (suivi des programmes de travaux).

En termes de projets spécifiques à 2023, les principaux portent sur l'engagement dans des projets liés aux énergies renouvelables avec des apports en capital à EnerCVL et Ener37 et la poursuite des études sur le projet HY'TOURAINE, ainsi que l'aménagement de bureaux dans les locaux acquis fin 2022 dans la prolongation du siège administratif du SIEIL.

Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer les dépenses de ce service, permettant le relevé des données. Les charges de personnel sont estimées à 165 000 € et la subvention d'équilibre versée à 70 000 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Madame Jacqueline MOUSSET, vice-Présidente en charge de la compétence électricité.

La vice-Présidente présente les orientations budgétaires 2023 pour la compétence électricité et précise que le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement. Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une recherche d'équilibre financier et sont poursuivies en 2023. Les orientations budgétaires se répartissent comme suit : 22 675 500 € en dépenses, 17 745 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève donc à 4 930 500 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de la compétence éclairage public.

Annexe 1

Le vice-Président présente ensuite la compétence éclairage public et précise qu'au 1^{er} janvier 2023, celle-ci regroupera 192 communes et 4 intercommunalités.

L'amélioration de la qualité du service, notamment en lien avec l'exploitation des réseaux et la connaissance du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation réalisés ces dernières années, a nécessité de porter une réflexion sur les cotisations statutaire (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) aboutie en 2021 qui devrait conforter l'équilibre financier de cette compétence.

Les orientations budgétaires 2023 se répartissent comme suit : 6 577 500 € en dépenses, 4 556 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 2 021 500 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge de la compétence gaz.

Monsieur MORETTE explique qu'une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant la participation financière de la collectivité (communes et SIEIL) pour les travaux.

Les projets d'injection de biométhane se multiplient sur notre département contribuant à l'étude de projets de stations GNV sur notre territoire. Le gaz en réseau reste indispensable à la contribution du mix énergétique.

Les orientations budgétaires 2023 se répartissent comme suit : 680 800 € en dépenses, 190 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 490 800 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Francis BAISSON, vice-Président en charge de la compétence Système d'Information Géographique (SIG).

Monsieur BAISSON explique que le Système d'Information Géographique continue sa mutation pour être de plus en plus accessible aux différents utilisateurs, qu'ils soient élus ou agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques en lien avec la précision cartographique du PCRS.

Une refonte des services mis à disposition des collectivités est en cours et sera proposée aux collectivités adhérentes en 2023, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion. Les modalités de cotisation sont en cours de réflexion.

Les orientations budgétaires 2023 se répartissent comme suit : 142 000 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 142 000 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président en charge de la transition énergétique.

Monsieur RAYMOND explique que le projet METHYCENTRE a été amorcé par STORENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € en subvention et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000 € ont été versés en 2020, le solde devrait être versé en 2023.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL MODULO. Par ailleurs, en termes de nouveaux équipements dans le cadre du Schéma départemental des IRVE, l'installation de 5 nouveaux chargeurs et le retrofit de plusieurs super-chargeurs sont prévus, ainsi que la modification des câblages d'alimentation (puissance supérieure) pour 10 chargeurs. Des subventions sont attendues à ce titre de la part du FACé et du programme ADVENIR.

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments.

Il en est de même pour le programme d'acquisition de véhicules électriques.

Les orientations budgétaires 2023 se répartissent comme suit : 2 320 000 € en dépenses, 332 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 1 988 000 €.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Antoine TRYSTRAM, vice-Président en charge des territoires intelligents.

Monsieur TRYSTRAM explique ensuite que dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivront sur 2023 et les années suivantes, l'intelligence des territoires, les énergies propres telles que l'Hydrogène et le Gaz Naturel Vert, Vinogrhyd.

Les orientations budgétaires 2023 se répartissent comme suit : 1 363 000 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 1 363 000 €.

Le vice-Président en charge des finances propose une synthèse des orientations budgétaires 2023 pour le budget principal, pour l'ensemble des compétences, en dépenses et en recettes, et présente l'équilibre du budget pour 2023.

Annexe 1

Ainsi, en 2023, il convient d'inscrire un besoin de financement prévisionnel de 6 745 828 €. Le montant effectivement réalisé pourra être réduit en fonction du niveau d'avancement des programmes et des subventions d'équipement qui pourront être perçues.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Francis BAISSON, vice-Président en charge du service du système d'information géographique.

Concernant le budget annexe PCRS, le vice-Président explique qu'après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires.

En 2022, il a notamment assuré des prestations pour le Conseil Départemental pour la numérisation de la RD910. Par ailleurs, une convention de partenariat avec ENEDIS, pour leurs propres besoins, est en cours de finalisation. Enfin, la densification des données cartographiées permet au SIEIL d'y recourir de manière plus importante.

Il s'agit maintenant de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services centrés sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

Il présente ensuite la synthèse des orientations budgétaires 2023 pour le budget annexe PCRS qui s'équilibrera en dépenses et en recettes à 410 000 €.

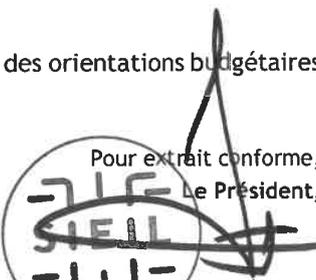
Le Président invite les membres du Comité syndical à poser leurs questions.

Monsieur Pierre MORIN, délégué de la commune de Noizay, demande la raison de la baisse du nombre d'apprentis prévu en 2023 par rapport à 2022.

Le Président répond que ce n'est pas un choix du SIEIL mais que l'on n'a pas reçu de candidatures nouvelles. Deux apprentis finissent actuellement leur alternance jusqu'à l'été 2023.

En l'absence d'autres questions, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la présentation qui vient d'être faite des orientations budgétaires du SIEIL pour 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc DUPONT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Annexe 2

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 décembre, se sont réunis à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 177 présents sur 323 membres en exercice et 12 pouvoirs comptabilisés soit 189 votants, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.

Le Président remercie les vice-Présidents, les délégués présents, les entreprises Enedis et EDF, les conseillers départementaux, les représentants des associations de défenses des consommateurs de leur présence à cette séance, le personnel du SIEIL ainsi que le personnel de l'espace Malraux. Il excuse Madame WAGONNE, payeuse départementale ainsi que les entreprises GRDF, Orange et Sorégies.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Monsieur Gilles AUGEREAU, délégué de la commune de Véretz, est désigné secrétaire de séance.

1- ADMINISTRATION GENERALE

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 11 octobre 2022

Monsieur Logan SAËZ, délégué de la commune de Saint-Ouen-les-Vignes s'abstient.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, approuve le compte rendu du Comité syndical du 11 octobre 2022.

b) Compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Le Président explique que conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, la liste des décisions et des délibérations prises entre le 1^{er} juin et le 9 novembre 2022 est présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

c) Renégociation du cahier des charges de concession de distribution d'électricité - Avancées et report de signature

Le Président fait part en séance de l'avancée des négociations avec ENEDIS et EDF pour le renouvellement du Cahier des Charges de Concessions, lequel arrive à terme le 31 décembre 2022.

Certains points nécessitent encore des échanges avec le concessionnaire et l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et de la commission de délégation de service public (CDSPP) est requis avant toute signature définitive.

Le Président propose, en accord avec le concessionnaire et le fournisseur et afin de signer ce contrat dans les meilleures conditions pour nos collectivités, de reporter cette signature au 29 mars prochain, avec rétroactivité au 31 décembre 2022.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce report.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la présentation du Président sur l'avancée des négociations avec ENEDIS et EDF pour le renouvellement du Cahier des Charges de Concessions de distribution publique d'électricité, vu l'accord du concessionnaire et du fournisseur pour le report de la signature au 29 mars 2023, avec rétroactivité au 31 décembre 2022 et accepte le report de la signature du Cahier des Charges de Concession de distribution d'électricité.

Le Président présente ensuite Monsieur Olivier LORIOT, nouveau directeur régional d'ENEDIS.

d) Mise à jour de la convention constitutive du Territoire d'Énergie Centre-Val de Loir (TECVL)

Le Président présente en séance les modifications apportées à la convention de l'Entente, lesquelles consistent essentiellement en une mise à jour de la convention avec les objectifs de transition énergétique.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir valider les modifications proposées et approuver cette nouvelle convention telle que présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la convention de l'Entente TECVL signée en 2009, vu le projet modifié de convention de l'Entente présenté en séance et annexé au dossier du Comité syndical, valide les modifications apportées à la convention de l'Entente relative aux objectifs de transition énergétique telles que présentées en séance et approuve la signature par le Président de la convention et tous documents y afférents.

e) Centre-Val de Loire Énergie - augmentation de capital - proposition

Le Président part en séance de la sollicitation de la SEM régionale Centre Val de Loire Energies de contribuer à une augmentation de capital, à hauteur de 50 000 € pour le SIEIL.

Le Président explique qu'après un échange avec ses homologues du 28 et du 36, il a été unanimement décidé de ne pas suivre cette augmentation de capital du fait de peu de visibilité que nos structures ont, à ce jour, sur les projets soutenus par la SEM.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir sursoir à statuer sur cette décision jusqu'au Comité syndical du 10 février 2023.

f) Rapport définitif de la Cour Régionale des Comptes (CRC) - information

Le Président présente aux délégués le rapport définitif de la Cour des Comptes, sur les comptes du SIEIL des exercices de 2017 à 2022, joint en annexe du dossier du Comité syndical, conformément aux dispositions de l'article R243-14 du Code de justice financière.

Il précise que le rapport de la Cour des Comptes est satisfaisant et souligne la bonne gestion financière de notre structure, seules quelques recommandations ont été formulées données au syndicat :

- dans le ROB, nécessité de présenter les perspectives financières sur 3 années, ce qui a été fait en 2018 avec l'audit et mis à jour et proposé lors de la séance du rapport d'orientation budgétaire ce jour,
- nécessité de l'équilibre financier pour chaque compétence ; cet équilibre a déjà été engagé pour la compétence Éclairage public et sera étudié pour les autres compétences,
- remarques quant au fait d'avoir deux autorités organisatrices de la distribution d'électricité en Indre-et-Loire ; le SIEIL, depuis la loi de 2006, a interpellé à plusieurs reprises la ville de Tours et la Préfecture sur ce point. Un nouveau courrier sera transmis aux deux parties,
- précisions quant aux marchés publics, dont les allotissements ne sont pas tout à fait conformes à l'esprit du Code de la Commande Publique, mais correspondent aux besoins spécifiques des travaux du SIEIL, ce que la CRC a reconnu, mais elle devait réglementairement en faire la remarque.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir débattre du contenu de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de la Cour Régionale des Comptes tel qu'il vient d'être présenté en séance, prend acte du rapport de la Cour Régionale des Comptes pour les exercices de 2017 à 2022.

g) Rapport d'activité du SIEIL - données 2021

Le Président présente aux délégués le Rapport d'activité du SIEIL pour l'exercice 2021. Il précise que ce dernier a été transmis aux communes aux collectivités et sera consultable sur le site internet du SIEIL.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir approuver le rapport d'activité du SIEIL pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2021, tel qu'il vient d'être présenté en séance, prend acte de ce rapport d'activité au titre de l'année 2021.

h) Rapport de contrôle de concessions électricité - données 2018-2019

Le Président présente aux délégués le rapport du contrôle de concession électricité pour les exercices 2018-2019. Celui-ci leur a été transmis et est téléchargeable sur le site du SIEIL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-31, et au cahier des charges de concession, son article 32, le SIEIL en tant qu'Autorité concédante Organisatrice de la distribution d'Électricité (AODE) présente les modalités du contrôle de la concession sur la mission de service public du concessionnaire ENEDIS et du fournisseur au tarif réglementé de vente EDF à partir des données du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) remis pour les années 2018-2019.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport du contrôle de concession électricité pour les exercices 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de contrôle de concession électricité pour les années 2018-2019, tel qu'il vient d'être présenté en séance, prend acte de ce rapport au titre des années 2018-2019.

Annexe 2

i) Rapport de contrôle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TLCFE) - données 2020-2021

Le Président présente aux délégués le Rapport de contrôle de la taxe du SIEIL pour les exercices 2020 et 2021. Il a été transmis aux communes et est consultable sur le site internet du SIEIL, rubrique « Téléchargement » > « Publications ».

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport de contrôle de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité pour les exercices 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de contrôle de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Électricité (TLCFE) pour les années 2022-2021, tel qu'il vient d'être présenté en séance, prend acte de ce rapport au titre des années 2020-2021.

j) Convention de rétrocession relative aux infrastructures de recharge électrique sous voirie ou parking ouvert aux publics avec Square Habitat et Val Touraine Habitat

Le Président explique que la loi d'orientation des mobilités (LOM) a conféré aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité.

Le Syndicat d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) est titulaire de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables) sur le territoire d'Indre-et-Loire et est, à ce titre, l'Autorité organisatrice de la mobilité des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'Assemblée nationale a récemment adopté un nouvel amendement à la loi LOM qui rend obligatoire, pour les entreprises et collectivités qui disposent de parking non résidentiel de plus de 20 places, couvert ou non, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Ainsi, la loi prévoit l'obligation d'installer un équipement de recharge minimum pour 20 places.

Le Président précise que, sur ce principe, l'aménageur Square Habitat réalise, dans le cadre d'une opération immobilière pour la construction de bâtiments de locaux commerciaux et professionnels, la pose d'une borne double de recharge sur son parking au 2, rue Thérèse et René Planiol 37540 Saint-Cyr-sur-Loire et que l'aménageur Val Touraine Habitat réalise, dans le cadre d'une opération immobilière pour la construction de logements, la pose d'une borne double de recharges sur les parkings du lotissement « LA BERGERIE » rue des anciens combattants 37270 Larçay.

Afin d'intégrer ces équipements à l'infrastructure publique de recharge du SIEIL, le Président propose la signature d'une convention de rétrocession relative aux infrastructures de recharge électrique sous voirie ou parking privé ouvert au public, réalisée dans le cadre de ce nouvel amendement avec ces aménageurs.

Les termes de la convention prévoient la réalisation de l'infrastructure de recharge à la charge de l'aménageur (l'entreprise ou la collectivité) conformément aux règles de l'art et aux préconisations du SIEIL et après réception des travaux, l'aménageur rétrocédera gratuitement ses installations au SIEIL, qui assurera la gestion et l'exploitation.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les termes de la convention cadre de rétrocession jointe en annexe du dossier, accepter la proposition des aménageurs Square Habitat et Val Touraine Habitat de rétrocéder gratuitement au SIEIL les équipements de recharge construits, accepter que le SIEIL assure la gestion et l'exploitation des bornes après cette rétrocession avec les aménageurs et l'autoriser à signer cette convention et toutes pièces liées à cette remise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les termes de la convention cadre de rétrocession présentée en séance et jointe en annexe du dossier, accepte la proposition des aménageurs Square Habitat et Val Touraine Habitat de rétrocéder gratuitement au SIEIL l'équipement de recharge construit, accepte que le SIEIL assure la gestion et l'exploitation des bornes après cette rétrocession avec les aménageurs et autorise le Président à signer la convention et tous documents y afférents.

Signature de la convention avec la Banque des Territoires

Le Président présente Madame Sylvie MOSNIER, Directrice territoriale de la caisse des dépôts et de la banque des territoires

Le Président explique qu'une convention va être signée en partenariat avec la banque des territoires pour le financement d'études des schémas directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques. La signature se fait en séance.

2- FINANCES

a) Ajustement AP/CP

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2022 pour les dépenses et les recettes des compétences Électricité et Éclairage public gérées en Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier les montants des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin :

- d'ajuster les Crédits de paiement ouverts sur le budget 2022 à travers une décision modificative n° 2,
- de prévoir les Crédits de paiement ouverts au budget provisoire de 2023.

1/ Ajustement des Autorisations de Programmes existantes :

Il convient de noter qu'au vu des sommes réalisées et restant engagées à ce jour, les montants des Autorisations de Programmes ont été révisés comme suit, en dépenses et en recettes, le détail par programme pour chaque AP est présenté en annexe du dossier du Comité syndical.

- En dépenses :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	377,83	/	AP à clôturer en dépenses et recettes après le vote du compte administratif 2022.
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	-151 771,88	/	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	-1 526 378,12	+ 1 an	L'ensemble des dépenses sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2022. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2022 sont ajustés en conséquence.
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	321 017,70	/	AP révisées au regard des programmes lancés, notamment en extensions de réseaux.
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	2 130 000,00	/	
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	4 308,55	+ 1 an	Dernier fonds de concours soldé début 2023.
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	-3 594,42	/	AP à clôturer en dépenses et recettes après le vote du compte administratif 2022.
ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	-6 644,08	/	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	-6 629,96	/	AP à clôturer en dépenses et recettes après le vote du compte administratif 2022.
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	-172 616,88	+ 1 an	L'ensemble des dépenses sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2022. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2022 sont ajustés en conséquence.
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	2 852,05	+ 1 an	Dernier fonds de concours soldé début 2023.

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés, avec une diminution des Crédits de Paiement 2022 de - 3 572 795,12 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. Ces crédits sont différés sur les CP des années suivantes.

- En recettes :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	-39 310,52	/	AP à clôturer en dépenses et recettes après le vote du compte administratif 2022.
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	547 705,35	/	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	323 352,17	+ 1 an	En lien avec les dépenses, l'ensemble des recettes sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2022. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2022 sont ajustés en conséquence.
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	957 288,74	/	AP révisées au regard des programmes lancés, notamment en extensions de réseaux et des recettes attendues en conséquence.

Annexe 2

ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	466 000,00	/	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	432,00	/	AP à clôturer en dépenses et recettes après le vote du compte administratif 2022.
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	106 472,33	/	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	166 128,60	+ 1 an	En lien avec les dépenses, l'ensemble des recettes sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2022. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2022 sont ajustés en conséquence.
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	32 193,18	/	AP révisée au regard des programmes lancés.
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	21 216,35	/	AP révisée au regard des programmes lancés.

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés en recettes également, avec une diminution des CP 2022 de - 1 836 402,80 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. La perception de ces recettes est différée sur les CP des années suivantes.

2/ Ajustement des Crédits de paiements :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical, les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 9 juin 2022,
- En « vert clair / bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- En « vert foncé / bleu foncé » : les montants qui seront *in fine* délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

La décision modificative n°2 prend en compte ces ajustements pour 2022 et le budget provisoire pour 2023 intègrera les CP pour 2023.

3/ Création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2023

Les AP d'intervention concernent les ensembles de programmes votés chaque année par le Comité syndical pour les compétences Électricité et Éclairage Public, pour les travaux sur les réseaux et les fonds de concours.

Au titre de 2023, il vous est proposé de voter les montants d'AP suivants, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2023 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Montants		Durée d'AP
	Dépenses	Recettes	
ÉLEC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023	16 000 000 €	7 700 000 €	3 ans
ÉLEC - FONDS DE CONCOURS - 2023	250 000 €	/	
ÉP - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023	3 620 000 €	1 324 000 €	

Le détail des programmes constituant chaque AP est annexé au dossier du Comité syndical, ainsi que la ventilation des Crédits de paiement.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme suivantes et conformément aux tableaux présentés ci-dessous :

En dépenses :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018 :	+377,83 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 :	-151 771,88 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	- 1 526 378,12 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	+321 017,70 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	+2 130 000,00 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2018 :	+4 308,55 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2019 :	- 3 594,42 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2020 :	-6 644,08 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2019 :	-6 629,96 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2020 :	-172 616,88 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS - 2020 :	+2 852,05 €

En recettes :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018 :	-39 310,52 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 :	+547 705,35 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	+323 352,17 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	+957 288,74 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	+466 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2018 :	+432,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2019 :	+106 472,33 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2020 :	+166 128,60 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2021 :	+32 193,18 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2022 :	+21 216,35 €

Annexe 2

- approuver la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, d'approuver la création des Autorisations de Programme pour les montants et les durées rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe du dossier du Comité syndical, approuver la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition annexée au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L2311-3 et R2311-9 du CGCT, vu l'instruction de la M14, vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2022-14 du Comité syndical du 3 février 2022 approuvant les AP/CP pour 2022, vu la délibération n°2025-55 du Comité syndical du 9 juin 2022 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2022, approuve les ajustements des montants et durées des AP/CP conformément au tableau présenté en séance, approuve la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance, approuve la création des Autorisations de Programme pour les durées et montants rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical, Électricité - travaux réseaux - 2023, Électricité Fonds de concours - 2023 et Éclairage public - travaux réseaux - 2023 et approuve la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition jointe en annexe du dossier du Comité syndical.

b) Approbation de la décision modificative n°2 pour 2022 - Budget Principal

Le Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2022 avec une décision modificative n°2 du budget principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté lors du Comité syndical d'octobre 2017).

Le Président souligne que l'ajustement des AP et des CP correspondants affiche une variation pour les Crédits de Paiement de 2022 :

- de - 3 572 795,12 € en dépenses,
- et de - 1 836 402,80 € en recettes.

Par ailleurs, il convient également d'inscrire des crédits complémentaires pour pouvoir finaliser les écritures d'intégration des frais d'études sur les imputations comptables définitives au titre de de l'exercice 2022.

Il convient également d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du PCRS au regard des anticipations de recettes sur la fin de l'exercice.

Le Président présente ci-dessous, en synthèse et par chapitre, les inscriptions relatives à la décision modificative n°2 pour 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Sans objet

DÉPENSES :

Dépenses réelles : 0 €

- Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : - 25 000 €, correspondant à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du PCRS au regard des anticipations de recettes liées aux prestations de services et aux cotisations des communes d'ici fin 2022,
- Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : + 25 000 €.

Dépenses d'ordre : sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Recettes réelles : - 1 811 402,80 €

- Chapitre 13 (Subventions d'investissement) : - 1 836 402,80 €, correspondant aux ajustements des recettes gérées en AP/CP,
- Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 25 000,00 €.

Recettes d'ordre : + 300 000,00 €

- Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) : intégration des frais d'études sur les imputations comptables définitives.

Annexe 2

DÉPENSES :

Dépenses réelles : - 3 611 402,80 €

- Chapitre 13 (Subventions d'investissement) : + 377,83 €, au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 2- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : - 2 379 367,06 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : - 1 186 292,39 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : - 38 607,68 €

Dépenses d'ordre : + 300 000,00 €

- Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) : intégration des frais d'études sur les imputations comptables définitives.

AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE :

L'emprunt prévisionnel est ajusté à la baisse de - 1 800 000,00 € pour un montant total inscrit de 5 200 000,00 €.

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 PUR 2022 :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Mouvements réels	0,00 €	/
	Mouvements ordre	/	/
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	0,00 €	0,00 €
Investissement	Mouvements réels	-3 611 402,80 €	-3 611 402,80 €
	Mouvement ordre	300 000,00 €	300 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	-3 311 402,80 €	-3 311 402,80 €
	TOTAL GÉNÉRAL (a+b)	-3 311 402,80 €	-3 311 402,80 €

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°2 de l'exercice 2022 pour le budget principal (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : - 3 311 402,80 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2322-1, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2022-15 du Comité syndical du 3 février 2022 approuvant le budget primitif du Budget principal pour 2022, vu la délibération n°2022-55 du Comité syndical du 9 juin 2022 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2022, vu la délibération n°2022-56 du Comité syndical du 9 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022, vu la délibération n°2022-77 du Comité syndical du 11 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du Budget principal pour 2022, approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2022, telle qu'annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : -3 311 402,80 €

c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2022 - Budget annexe PCRS

Le Président explique que l'activité effective du service PCRS en 2022 et les projections de recettes sur la fin de l'exercice sont supérieures aux prévisions. En revanche, il n'est pas prévu de perception de cotisations au titre des adhésions d'ici la fin d'année.

Au vu de ces éléments, le SIEIL anticipe une augmentation des recettes prévisionnelles totales et peut réviser, en contrepartie, à la baisse la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Au titre de l'exercice 2022, il est proposé de diminuer le montant à verser pour équilibrer le budget de -25 000 € soit un total pour 2022 de 137 000,00 euros (au lieu de 162 000,00 euros inscrits au BP).

À ce jour, les montants versés au titre de la subvention d'équilibre sont les suivants :

	Montant initial	Ajustement	Montant réel
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	+ 48 033,27 €	241 533,27 €
Exercice 2021	79 500 €	+ 104 029,13€	183 529,13 €
Exercice 2022	/	+137 000,00 €	137 000,00 €
TOTAL	577 500 €	+ 268 555,94 €	846 055,94 €

Il convient de noter que cette subvention d'équilibre doit conserver un caractère exceptionnel et était prévue initialement pour une durée de trois ans. Cependant, elle doit être prolongée afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe et la prise en charge des dépenses de fonctionnement du budget le temps que les recettes de prestations de services et les cotisations atteignent le niveau prévu initialement.

Le projet de Décision Modificative n°1 pour le budget annexe 2022 est proposé comme suit :

1) MOUVEMENTS RÉELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles : 0,00 €

- **Chapitre 70 - Produit des services** : +43 000 €, correspondant à une augmentation des recettes prévue pour les prestations réalisées par le service PCRS,

- **Chapitre 74 - Dotations et participations** : - 18 000 €, correspondant à une suppression des recettes attendues au titre des cotisations des collectivités membres en 2022,

- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : -25 000 €, correspondant à une diminution de la subvention versée par le budget principal au budget annexe PCRS.

Recettes d'ordre : sans objet

Dépenses : sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour adopter cette décision modificative n°1 de l'exercice 2022 pour le budget annexe PCRS, (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes et approuver la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2022, en application de l'article L2224-2 du CGCT, pour un montant total révisé de **846 055,94 euros**.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2022-16 du Comité syndical du 3 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2022-57 du Comité syndical du 9 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022 du budget annexe PCRS, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget PCRS, telle qu'annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes et approuve la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2022 pour un montant total révisé de 846 055,94 € et détaillé comme suit :

- 2019 : de 304 500 € à 283 993,54 € (montant arrêté au compte administratif de 2019),
- 2020 : de 193 500 € à 241 533,27 € (montant arrêté au compte administratif de 2020),
- 2021 : de 79 500 € à 183 529,13 € (montant arrêté au compte administratif de 2021),
- 2022 : de 0 € à 137 000 €.

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2023 - Budget principal

Le Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2023 et au plus tard le 15 avril 2023.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Annexe 2

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Il est également rappelé que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal du SIEIL sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2022 - hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2023,
- à 100 % des crédits de paiements ajustés lors du présent Comité syndical (en lien avec la décision modificative n°2 de 2022 du budget principal du SIEIL) - gérés en APCP.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2023 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé à la présente délibération et d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 du CGCT, vu l'instruction de la M14, vu la délibération du Comité syndical du 3 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal du SIEIL, autorise le Président ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2023 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

e) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2023 - Budget annexe PCRS

Le Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2023 et au plus tard le 15 avril 2023.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe du PCRS sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2022 - hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2023.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2023 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé à la présente délibération et d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 du CGCT, vu l'instruction de la M4, vu la délibération du Comité syndical du 3 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe PCRS et autorise le Président ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2023 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé à la présente délibération et d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

3- ÉLECTRICITÉ -

Le Président cède la parole à Madame Jacqueline MOUSSET, vice-Présidente en charge de l'électricité - travaux.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL

La vice-Présidente rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL ont été validées lors du Comité syndical du 7 octobre 2021 pour une durée limitée au 31 décembre 2022.

La vice-Présidente propose que les niveaux de participation du SIEIL, aient une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints à la présente délibération et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

La vice-Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les tableaux des règles de participation tels que joints au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints à la présente délibération, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, peuvent être réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2022, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la commission de programmation des travaux d'électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2023 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2023 ou au début 2024 et sera terminée au plus tard en septembre 2024, pour un solde administratif et financier en décembre 2024, ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2024, propose que soit modifiée et simplifiée la grille des taux de participation dans les ZAC pour les mettre en cohérence avec les taux des extensions en équipements publics exceptionnels, accepte les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage ainsi que les tableaux des règles de participation et d'intervention tels que joints au dossier du Comité syndical et annexés à la présente délibération.

b) Règles de participation du SIEIL sur des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication en coordination avec des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

Le Président rappelle que le Comité syndical du 15 octobre 2020 a reconduit la mise en œuvre d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications et pour une durée limitée jusqu'au 31 décembre 2022. Ce fonds de concours ne concerne que les réseaux dit « cuivre » et non les réseaux « Numéricable » ou « fibre ».

Les travaux doivent être coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, donc hors extension.

Annexe 2

Pour répondre aux contraintes juridiques de ce fonds de concours, lié à la compétence électricité du SIEIL, le génie civil comprend uniquement la réalisation de la tranchée technique et les frais associés, donc hors frais de fourniture et pose de matériels qui sont rétrocédés par les collectivités à l'opérateur de télécommunication.

Le Président propose que ce fonds de concours à hauteur de 20% du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2023 et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées concernant le fonds de concours du génie civil du réseau de télécommunications coordonné avec les travaux électriques dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL, propose que ce fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit jusqu'au 31 décembre 2023, propose que ce fonds de concours puisse être modifié suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec une durée de validité limitée jusqu'au 31 décembre 2022 voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, précise que ces chiffrages peuvent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution des coûts de l'opération et/ou de modification du projet, précise aussi que ce fonds de concours n'est attribué qu'aux communes et à Tours Métropole Val de Loire qui se substitue aux communes membres pour la compétence électricité, ajoute que ce fonds de concours n'est garanti aux collectivités que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2023 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux doit débuter dans l'année 2023 ou au début 2024 et sera terminée au plus tard en septembre 2024, pour un solde administratif et financier en décembre 2024, précise que pour les collectivités qui conservent leur maîtrise d'ouvrage durant les travaux, la demande de fonds de concours doit être déposée auprès du SIEIL avant la date de réalisation des travaux, à défaut elle serait irrecevable et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2024.

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Lionel AUDIGER, vice-Président en charge de l'électricité - travaux

b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021, 2022 et 2023 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le vice-Président présente les listes des dossiers de travaux 2021 et 2022 modifiées et les listes des dossiers de travaux 2023 sélectionnées par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 19 octobre 2022.

Il précise que les sous-programmes de dissimulation 2021 et 2022 sont complets. Les autres sous-programmes seront complétés lors des prochaines CPTÉ pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE et les capacités financières du SIEIL.

Le vice-Président rappelle que les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes s'équilibrent en recettes et en dépenses et que les sous-programmes d'extension E et AE (ancien EF), de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les listes des dossiers proposés pour les années 2021, 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les budgets primitif et supplémentaire du SIEIL pour les années 2021, 2022 et 2023, vu la présentation des listes de programmes de travaux pour les années 2021, 2022 définitives et 2023 modifiées qui ont été faites en séance et accepte les listes définitives de travaux pour les années 2021 et 2022 et 2023 modifiées telles qu'annexées au dossier du Comité syndical.

4- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

Le vice-Président rappelle que 191 communes et 4 communautés de communes adhèrent à la compétence éclairage public.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public

Le vice-Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public ont été validées lors du Comité syndical du 7 octobre 2021 pour une durée limitée au 31 décembre 2022.

Il propose que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des travaux du réseau d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints en annexe de la présente délibération et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les règles de participation telles que jointes au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et reprecisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 20232 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints à la présente délibération, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, peuvent être réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2022, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la commission de programmation des travaux d'électricité (CPTÉP) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2023 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2023 ou au début 2024 et sera terminée au plus tard en septembre 2024, pour un solde administratif et financier en décembre 2024 et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2024.

b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2023 et ajouts de dossiers 2022 pour le réseau d'éclairage public

Le vice-Président présente les tableaux des programmes de travaux 2022 ajoutés et 2023, de dissimulation Y, de renouvellement W, d'extension Z, de renouvellement WB sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTÉP) réunie le 19 octobre 2022.

Les programmes de contrôle de modernisation des sources lumineuses 2022 WS et de renouvellement consécutif à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes des dossiers de travaux 2022 modifiées et 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les budgets définitifs et supplémentaires du SIEIL pour les années 2022 et 2023, vu la présentation des programmes de travaux faites en séance, approuve les programmes de travaux de dissimulation Y, de renouvellement W, d'extension Z et de renouvellement sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTÉP) réunie le 19 octobre 2022, tels que présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical.

5- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Président cède la parole à Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président en charge de la transition énergétique.

a) Convention de partenariat pour l'accompagnement au titre du programme ACTEE

Le vice-Président rappelle que le SIEIL s'engage depuis 2018 dans la transition énergétique aux côtés des communes adhérentes à la compétence électricité et des communautés de communes membres de la commission consultative partiaria grâce à l'appel à projets Sobriété énergétique.

Le vice-Président explique que le SIEIL étant lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 conjointement avec ENERGIE Eure-et-Loir, le SDEI 36 et Loches Sud Touraine, il souhaite en faire bénéficier son territoire.

Annexe 2

À ce titre, le SIEIL souhaite renforcer son partenariat avec les communautés de communes et communes pour massifier et accélérer la rénovation des bâtiments publics du territoire par voie de convention fixant les engagements des parties.

Le vice-Président ajoute que cette action se fait en partenariat avec l'ADIL 37, avec ses propres actions en faveur des collectivités du territoire.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat annexée au dossier du Comité syndical et de l'autoriser à signer cette convention et tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le projet de convention définissant les actions de partenariat entre les parties telle que présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical, autorise le Président à signer la convention et tous documents y afférents et valide les conventions financières conformément à l'article 5 du projet de convention.

6- MODULO

Le Président cède la parole à Monsieur Sébastien CLÉMENT, vice-Président en charge de MODULO.

a) Signature du nouveau contrat de quasi-régie

Le vice-Président rappelle que les Syndicats d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), du Loir-et-Cher (SIDELC) et de la Marne (SIEM) ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Local (SPL) : MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance, l'interopérabilité des infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable et la gestion des usagers rejoints par de nombreux autres départements.

Une SPL ne peut intervenir exclusivement que pour le compte ses actionnaires et sur leurs territoires.

Le vice-Président précise que la SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique au territoire français, pour l'ensemble des structures publiques qui souhaiteraient être actionnaire de la SPL dans le but de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes, et ainsi, mutualiser les coûts de fonctionnement.

Il ajoute que la SPL est actuellement en renouvellement de marchés publics. Les prochains titulaires des marchés d'exploitation-maintenance et de gestion des usages devraient être connus au premier trimestre 2023. Le contrat de quasi-régie actuel prévoit de revoir les forfaits de subvention d'équilibre à la fin de la remise en concurrence.

Le vice-Président demande au Comité syndical d'accepter la passation d'un nouveau contrat de quasi-régie entre la SPL et le SIEIL pour les opérations de maintenance, exploitation, interopérabilité des IRVE et la gestion des usagers dès que l'opérateur sera choisi et autorise le Président à signer ce nouveau contrat et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de celui-ci. Il est précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget du SIEIL pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général de Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants et L.5711-1 pour les syndicats mixtes, accepte la passation d'un nouveau contrat de quasi-régie entre la SPL et le SIEIL pour les opérations de maintenance, exploitation, interopérabilité des IRVE et la gestion des usagers dès que l'opérateur sera choisi, autorise le Président à signer ce nouveau contrat et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de celui-ci et précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2023 du SIEIL.

b) Modification des tarifs usagers MODULO

Le vice-Président explique qu'entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, la hausse du prix de l'énergie a augmenté de 3,1 % de points liés à l'inflation sur un total de 5,3%.

La déclinaison opérationnelle du bouclier tarifaire pour les IRVE restant inconnue à ce jour et au vu de l'augmentation très significative des coûts de l'énergie pour MODULO à partir du 1er janvier 2023, il serait souhaitable de redéfinir la tarification usager des services de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Cette mesure tarifaire répercutera la hausse des prix de l'énergie sur les factures des consommateurs, elle est également un moyen de diminuer progressivement les subventions d'équilibres des aménageurs, dont le SIEIL, sur les coûts d'exploitation de ces infrastructures.

Le vice-Président présente les tarifs actuels :

- Points de recharge en courant alternatif : 2€/h en journée et 1€/h la nuit (22h > 7h)
- Points de charge rapide en courant continue : 3€/h à toute heure
- Points de charge Superchargeur 50kW et plus : 8€/h à toute heure

Il propose la nouvelle grille tarifaire suivante :

Tarifs usagers TTC
ABONNÉS MODULO
Points de charges jusqu'à 25kW en courant alternatif (Type 2, prise EF) 0,40€ / kWh + 0,07€ / min au-delà de 4h de session (4,20€/h)
Points de charges jusqu'à 25kW en courant continu (CCS, Chademo) 0,40€ / kWh + 0,07€ / min au-delà de 2h de session (4,20€/h)
Points de charges entre 26kW et 200kW en courant continu (CCS, Chademo) 0,50€ / kWh + 0,20€ / min au-delà de 1h de session (12€/h)
RECHARGE A L'ACTE POUR LES NON-ABONNÉS
Recharge 30% plus chère que les tarifs abonnés
AUTRES ABONNÉS
Selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à votre opérateur de mobilité. Pour information, MODULO propose en moyenne ses tarifs abonnés + 20% aux opérateurs de mobilités.
INFORMATIONS
Les décomptes sont réalisés à la minute et au dixième de kWh. Les abonnés MODULO ne paient pas les €/min de dépassement de session la nuit lorsqu'ils se branchent entre 20h et 8h sur les points de charges jusqu'à 25kW.
AUTRES PRESTATIONS
Carte et Badge : 10€

Le vice-Président propose au Comité syndical de bien vouloir approuver la nouvelle grille tarifaire telle que présentée ci-dessus pour l'utilisation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

Monsieur Pierre PAPIN, délégué de la commune d'Auzouer-en-Touraine demande s'il est possible, avec le compteur Linky de différencier la consommation servant à la charge des véhicules électriques et le reste des consommations (chauffage, cuisine, etc...).

Le Président explique que la différenciation des consommations ne peut se faire que sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables telle que présentée ci-dessus, approuve sa mise en œuvre au plus tard le 1^{er} février 2023, donne pouvoir au Président de MODULO de proposer au Conseil d'administration cette nouvelle grille tarifaire, en l'absence de bouclier tarifaire applicable aux IRVE, et par conséquent d'une augmentation des prix de l'énergie et autorise les représentants du SIEIL auprès de MODULO à valider cette décision et à signer tous documents y afférents le cas échéant.

7- EneR Centre-Val de Loire

a) Création de la SAS CHÂTEAURoux Métropole EnR et prise de participation de la SEM EneR Centre-Val de Loire

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec Châteauroux Métropole courant 2022, avec le concours du SDEI. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de créer une société de projet (SAS) dont l'objet social sera le suivant :

- L'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme ce que ce soit ;

Annexe 2

- Cette SAS aura notamment pour ambition de développer plusieurs projets photovoltaïques en ombrières ou en toitures, et éventuellement de prendre des participations dans des projets de centrales au sol développés par des tiers sur le périmètre de Châteauroux Métropole. Le cas échéant, en fonction du foncier disponible, la SAS pourra piloter le développement, la construction, le financement et l'exploitation d'ouvrage en propre dans la thématique des énergies renouvelables.

Le Président, au vu de la présentation faite en séance et de l'intérêt pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE d'adhérer à la société de projets, demande au Comité syndical d'approuver la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE entre 51 et 80% du capital social, représentant une prise de participation entre 510 et 800 € en capital et de lui donner pouvoir pour signer tout document afférent à la création et à la prise de participation dans la société CHÂTEAURoux Métropole EnR.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la création de la société de projets CHÂTEAURoux Métropole EnR, approuve la prise de participation d'EneRCVL entre 51 et 80% du capital de la société CHÂTEAURoux Métropole EnR, représentant une prise de participation entre 510 et 800 euros et donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour signer tous documents afférents à la création et la prise de participation du SIEIL dans la SAS CHÂTEAURoux Métropole EnR.

b) Création de la SAS Soleil du Val de Cher et prise de participation de la SEM EneR Centre-Val de Loire

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de communes Autour de Chenonceau courant 2021, avec le concours du SIEIL. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de créer une société de projet (SAS) dont l'objet social sera le suivant :

- L'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevet concernant ces activités ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit ;
- Cette SAS aura notamment pour ambition de développer plusieurs projets photovoltaïques au sol. La SAS pilotera le développement, la construction, le financement et l'exploitation de deux installations au sol sur du foncier appartenant à l'intercommunalité, pré-identifié par elle.

Le Président, au vu de la présentation faite en séance et de l'intérêt pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE d'adhérer à la société de projets, demande au Comité syndical d'approuver la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 80% du capital social, représentant une prise de participation de 800 € en capital et de lui donner pouvoir pour signer tout document afférent à la création et à la prise de participation dans la société Soleil du Val de Cher.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la création de la société de projets Soleil du Val de Cher, approuve la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 80% du capital de la société Soleil du Val de Cher, représentant une prise de participation de 800 euros et donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour signer tous documents afférents à la création et la prise de participation dans la SAS Soleil du Val de Cher.

c) Prise de participation de la SEM EneR Centre-Val de Loire dans la SAS EASY

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec les dirigeants de la SAS EASY basée à Brezolles (28), avec le concours d'ÉNERGIE Eure-et-Loir. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de voir EneR Centre-Val de Loire devenir actionnaire de la SAS EASY afin d'accélérer son développement.

La SAS EASY a développé un procédé technique visant à construire des unités fonctionnant en autonomie et pouvant traiter entre 35 et 90 tonnes de biodéchets par semaine. Le micro-méthaniseur produit du biogaz, injecté sur le réseau du distribution ou converti en électricité, du CO₂ qui est récupéré et traité pour la culture de microalgues

Annexe 2

en photo-bioréacteurs permettant la production de spiruline et/ou de biostimulant agricole, et du digestat solide et liquide pouvant être valorisé comme amendement organique.

L'objet social sera le suivant :

- La transformation des déchets fermentescibles, la méthanisation, la production d'énergie alternative ;
- La production d'engrais et d'amendements organiques, la culture de microalgues, la production de biostimulant végétal et agent végétal de bio-contrôle, la conception et fabrication d'équipements de transformation des eaux usées et déchets fermentescibles ;
- La commercialisation de souches de microalgues, d'engrais et d'amendements organiques, de biostimulant végétal et agent végétal de bio-contrôle, la vente et l'installation d'équipements de transformation des eaux usées et déchets fermentescibles ;
- L'épuration d'eaux usées en eaux réutilisables ;
- L'ingénierie environnementale, l'ingénierie en transition écologique.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- Nom de la société : EASY
- Capital social de la société : 282 313 € au 18/10/2022
- Actionnaires à la création :
 - 8 associés fondateurs
 - un groupe de supporteurs privés
 - un groupe d'investisseurs privés
- Direction de la société : dirigée par une Présidente issue du groupe « Associés Fondateurs » sous la supervision d'un comité de surveillance composé au maximum de 6 membres
- Montant prévisionnel de l'investissement : 200 000 € (à conforter pendant la phase d'étude)

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L.1524-5 du Code général de collectivités territoriales, vu les statuts de la SAEML Ener CENTRE-VAL DE LOIRE, approuve la création de la société de projets SAS EASY, avec une prise de participation pour un montant n'excédant pas 400 000 €, donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions nécessaires et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS EASY et approuve la désignation d'un représentant de la SEM EnerRCVL issu d'ÉNERGIE Eure-et-Loir, pour siéger au conseil de surveillance de la SAS EASY.

Le Président tient à faire un point sur le contrat approvisionnement et achat d'énergies

Il explique tout d'abord que rien n'est encore figé.

Pour le gaz, la prise de position est effectuée en totalité pour la tarification, en effet les achats ont été effectués à un taux moindre et par conséquent les tarifs diminueront en 2024 et 2025. L'augmentation pour 2023 est de 3,4. Pour électricité, la prise de position est effectuée pour 2023 avec une augmentation de 2,2 (au lieu de 3,1 prévue) par rapport au GAE 2022.

Le Président précise que selon le code de l'énergie, les collectivités éligibles au TRV pourront y revenir mais, selon le code des marchés publics des pénalités pourront être appliquées dont on ne connaît pas encore l'impact.

Il souligne que le groupement d'achat est géré gracieusement par le SIEIL pour ses collectivités adhérentes.

Il indique que dès la parution des dispositifs, un courrier sera adressé à toutes les collectivités expliquant les impacts pour chacune d'entre elles.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 13h10.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS 2022

COMITÉ SYNDICAL DU 10 FÉVRIER 2023**Décisions prises du 1er décembre au 31 décembre 2022 en application de la délibération 2020-39 du 10 septembre 2020 donnant délégation au Président**

N° de la décision	Objet de la délibération
2022-20	Finances - Signature d'un emprunt nouveau dédié au financement des investissements du SIEIL - montant du prêt 2 000 000,00 euros - Crédit Mutuel
2022-21	Administration générale - Groupement de commandes de travaux pour la réalisation de travaux à Rillé pour un montant de 45 877,21 euros HT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE AVENANT À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Avenant n° 3

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

Préambule

L'article 3 de la Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés » prévoit que le coordonnateur est désigné pour une durée limitée et pourra être remplacé par un autre membre, avant le lancement de chaque nouvelle procédure, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention de groupement.

Le coordonnateur est désigné à l'annexe 2 de la convention.

Le SIEIL est coordonnateur du marché couvrant la période du 01/07/2021 au 31/12/2023.

Il convient de procéder au changement du coordonnateur en procédant à la modification de l'annexe 2 comme suit :

ANNEXE 2 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 3 de la présente convention, le coordonnateur est :

Coordonnateur	Date de début	Date de fin
SIEIL 12-14 Rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS CEDEX 1	01/07/2021	31/12/2023
Territoire d'énergie Mayenne Parc Technopolis Rue Louis de Broglie Bâtiment R 53810 CHANGE	01/01/2024	31/12/2025

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Dont le siège est situé :
12-14 Rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS CEDEX 1

Représenté par
Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président

Dûment habilité par délibération n° 2023-XXXX en date du 10 février 2023

- Accepte les termes de l'avenant n°3 à la Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés », désignant le Territoire d'énergie Mayenne comme coordonnateur du groupement.

Fait le XXXX à TOURS

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
Monsieur Jean-Luc DUPONT	Président du SIEIL		

RESSOURCES HUMAINES CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CDG37



CONVENTION CADRE ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du, ci-après désigné le « CDG 37 », d'une part,

ET

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DUPONT, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération en date du 10 septembre 2020 ci-après désigné le SIEIL, d'autre part.

Il est, en conséquence, convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux dispositions des articles L452-40 et L452-44 du Code général de la fonction publique, les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du CDG 37 pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles,
- Effectuer des missions temporaires,
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet,
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

Le CDG 37 peut également à leur demande, assurer des missions administratives complémentaires, notamment de conseil en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.

La signature de la présente convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire durant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre a pour objet de définir les conditions générales d'adhésion au service et de simplifier les démarches de mise en œuvre de la mission par une adhésion de principe.

ARTICLE 2 : DEMANDE DE MISSION

Dans le cadre de l'article L452-40 du Code général de la fonction publique précité, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire met à disposition de la collectivité un ou plusieurs agents de son service de Remplacement et de Renfort suite à une demande formulée par l'autorité territoriale de la collectivité.

Chaque demande de mise à disposition doit être formulée à l'aide d'un formulaire spécifique de mise en

Annexe 5

place de l'intervention qui précise le poste à pourvoir, le lieu précis de l'emploi, le motif de la demande, la date de début et de fin de la mission, le profil du poste, la durée hebdomadaire, le niveau de responsabilité (encadrement) et les horaires journaliers de travail.

En fonction de la nature des tâches effectuées et des responsabilités confiées, le CDG 37 détermine le niveau adéquat de la mission (technicité, expertise et sujétions) en vue d'établir une proposition tarifaire conformément à la délibération en vigueur.

La durée minimale de la mission ne peut pas être inférieure à une demi-journée. La durée initiale de la mission ne peut pas être supérieure à 6 mois.

Une mission peut être renouvelée sur demande expresse de la collectivité, selon les modalités prévues à l'article 4 de la présente convention.

Le déclenchement de la mission intervient après acceptation de la proposition d'intervention transmise par le CDG 37 à la collectivité au minimum 15 jours avant la prise d'effet.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA MISSION

Le service affecte un agent itinérant sur la mission, après validation de la proposition effectuée au vu de la demande de la collectivité, des compétences et des disponibilités des agents.

Les agents du service de remplacement et de renfort sont habilités à remplir les tâches qui sont dévolues habituellement aux agents qu'ils remplacent ou qui correspondent au grade qu'ils détiennent ou à l'emploi qu'ils occupent.

Le CDG 37 demeure administrativement l'employeur de l'agent.

Ce dernier est placé, pendant la durée de la mission, sous l'autorité fonctionnelle de l'autorité territoriale de la collectivité qui gère notamment son emploi du temps pendant la durée de la mission. Il est soumis aux conditions de travail arrêtées par la collectivité. Il assure, sous son contrôle, l'exécution des missions définies dans la fiche de mission.

L'acte d'engagement entre le CDG 37 et l'agent itinérant prend la forme d'une fiche de mission et d'un acte administratif individuel pour chaque mission.

Une visite du supérieur hiérarchique de l'agent itinérant pourra avoir lieu à la prise de poste et/ou pendant la mission si sa durée ou des événements particuliers le justifient.

Rémunération

Le CDG 37 assure la gestion administrative de l'agent itinérant mis à disposition, lui verse sa rémunération et prend en charge ses éventuels frais de mission (déplacement et repas).

Temps de travail

La durée normale du travail d'un agent itinérant relevant des effectifs du CDG 37 est de 1607 heures par an.

Cette durée de travail s'adapte aux conditions locales de fonctionnement et aux exigences de la collectivité ou de l'établissement public auprès duquel est effectué le remplacement, et en accord avec le CDG 37.

À titre exceptionnel, par dérogation et sous réserve de l'accord préalable du CDG 37, la réalisation d'heures supplémentaires fera l'objet d'une récupération horaire par l'agent avant le terme de la mission en cours. Dans cette hypothèse, la durée du repos compensateur sera égale à la durée des travaux supplémentaires effectués, à l'exception des heures de dimanche qui seront majorées des 2/3 et des heures de nuit accomplies entre 22 H 00 et 7 H 00 qui seront majorées de 100%.

Congés

Des absences pour congés annuels notamment, ou pour récupération en jours de RTT et autorisations spéciales d'absence, le cas échéant, seront accordées aux agents itinérants, après accord de l'autorité territoriale auprès de laquelle ces agents sont affectés et accord du CDG 37 en qualité d'employeur.

Annexe 5

Ces absences n'auront pas d'effet sur la facturation du service à la collectivité ; seules sont facturées les périodes effectives de travail.

Absence imprévue

Le CDG 37 met tout en œuvre pour procéder au remplacement de l'agent itinérant dans les plus brefs délais.

Formation

Pour assurer sa formation professionnelle, l'agent pourra être amené à s'absenter en cours de mission. Cette nécessité sera précisée dans le plan d'intervention remis à la collectivité autant que possible préalablement au début de la mission.

Discipline

Le CDG 37, en tant qu'employeur, détient seul le pouvoir disciplinaire. Ainsi, en cas de problème disciplinaire, le CDG 37 est immédiatement informé par la collectivité d'accueil au moyen d'un rapport écrit.

Hygiène et sécurité

La collectivité d'accueil doit assurer les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé des agents itinérants. Si ces conditions ne sont pas ou plus remplies au début ou au cours de l'intervention, le CDG 37 se réserve la possibilité de reporter le début ou de suspendre la mission.

ARTICLE 4 : PROLONGATION-FIN DE MISSION-EVALUATION

La mise à disposition pourra être prolongée sur demande expresse du représentant de la collectivité auprès du CDG 37, sous réserve de la disponibilité et de l'accord de l'agent.

Cette demande devra intervenir au minimum :

- 15 jours précédant le terme de l'engagement pour une mission d'une durée initiale inférieure à 3 mois
- 1 mois précédant le terme de l'engagement pour une mission d'une durée initiale supérieure à 3 mois

En fin de mission, un dossier d'évaluation de la prestation sera adressé à l'autorité territoriale qui complètera ce rapport sur la manière de servir de l'agent itinérant, et qui le fera parvenir à Monsieur le Président du CDG 37.

Selon le principe de la solidarité territoriale, en cas d'urgence, le CDG 37 se réserve le droit de modifier le temps et les modalités d'affectation d'un agent itinérant au sein d'une collectivité ou d'un établissement public, pour l'affecter dans une autre structure, afin de satisfaire au mieux les intérêts de l'ensemble des collectivités/établissements concernés, pour éviter toute fermeture d'un service public local ou garantir son bon fonctionnement (réalisation des payes, missions régaliennes...).

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTIES CONTRACTANTES

La collectivité s'engage à :

- Mettre à disposition des agents itinérants les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement de leur intervention,
- Informer le CDG 37 de toute absence ou retard du personnel mis à disposition dans les plus brefs délais,
- Informer le CDG 37 de tout incident d'exécution de la mission dans les 24h,
- De transmettre l'évaluation de la prestation au terme de la mission,
- Ne pas confier d'activités d'une autre nature que celles prévues dans la lettre de mission,
- Ne pas confier d'activités avec des prérogatives de police judiciaire, de maniement de fonds publics (régie) ni aucune fonction déléguée d'officier d'état civil (signature d'acte),
- Ne verser aucun complément de rémunération à l'agent intervenant.

Annexe 5

Le CDG 37 s'engage à :

- Conduire la mission confiée de manière indépendante, objective et neutre, dans le strict respect de la confidentialité, de la discrétion professionnelle et des personnes,
- Répondre à la demande de mission dans les plus brefs délais,
- Assurer le niveau d'employabilité des agents itinérants mis à disposition,
- Tenter par tous les moyens d'assurer le remplacement de l'agent itinérant en cas d'absence prolongée de celui-ci,
- Mettre à disposition de l'agent itinérant toute l'expertise du CDG 37 au bénéfice de sa mission.

ARTICLE 6 : TARIFICATION

Les tarifs des prestations sont arrêtés chaque année par le conseil d'administration du CDG 37 et établis sur la base des coûts suivants :

- Rémunération brute des agents itinérants (traitement indiciaire, SFT, régime indemnitaire...)
- Cotisations patronales
- Indemnités de fin de contrat
- Frais de déplacement et de restauration
- Frais de gestion, (personnel du siège chargé du fonctionnement du service, assurances, cotisations Centre de Gestion, C.N.F.P.T. et Médecine professionnelle).

À la fin de la mission, la collectivité versera au CDG 37, la contrepartie de la prestation journalière définie par la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en vigueur au début de la mission.

Lorsque la journée est incomplète, la facturation ne concernera que les heures réellement effectuées.

Tout frais supplémentaire inhérent à une demande particulière de la collectivité (avec accord préalable du CDG 37) entraînera la facturation des coûts supplémentaires correspondants engagés par le CDG 37

En cas d'annulation de la mission, 15 jours avant son commencement pour une mission d'une durée supérieure à 1 mois, 24 h avant son commencement pour une mission inférieure ou égale à 1 mois, la collectivité ou l'établissement devra s'acquitter de la moitié du coût de la prestation initialement prévu.

ARTICLE 7 : FACTURATION

Le paiement est effectué à réception d'un titre de recettes (avis des sommes à payer) établi par le CDG 37 et ce, dans le délai global de paiement imparti aux collectivités territoriales et établissements publics.

Le règlement sera effectué auprès de la Paierie Départementale après réception sur CHORUS PRO de l'avis des sommes à payer émis par le CDG 37, à l'issue de la mission ou mensuellement. Il revient à la collectivité d'activer au préalable son compte CHORUS PRO.

Afin que le Pôle Administration Générale, Finances et Paie du Centre de Gestion effectue la facturation, il revient à la collectivité/l'établissement de fournir, par mail à administration@cdg37.fr, les éléments suivants :

- le code service*,
- et/ou le numéro d'engagement comptable *.

*(*Si non exigé par votre établissement, nous vous remercions de le préciser dans le mail »)*

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée du mandat de l'autorité territoriale. Elle prend effet à sa date de signature par les parties contractantes.

ARTICLE 9 : RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, après que la partie à l'initiative de cette mesure aura pris soin de contacter l'autre partie pour l'en informer et expliquer son souhait par tout moyen à sa convenance.

Annexe 5

La décision de résiliation par l'une des parties sera portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée avec avis de réception sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois.

Hormis la résiliation à l'échéance, les parties peuvent procéder à la résiliation anticipée de la convention, moyennant un délai de préavis réduit à 1 mois :

- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.
- En cas de désaccord sur les évolutions des tarifs appliqués.

La résiliation engendrera de fait la fin de l'application des missions de remplacement et de renfort dans la collectivité (ou l'établissement) signataire.

ARTICLE 10 : LITIGE

Les litiges éventuels résultant de l'application de la présente convention feront l'objet d'une tentative d'accord amiable. À défaut, ils seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Fait à TOURS, le

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

<p>Pour le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre-et-Loire</p> <p>Le Président,</p> <p>Jean-Gérard PAUMIER</p>	<p>Pour le SIEIL</p> <p>Le Président,</p> <p>Jean-Luc DUPONT</p>
---	---

FINANCES

AJUSTEMENTS DES AP/CP

Annexe 6

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 15 décembre 2022 (DM2 2022)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 633 878,72	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 618,11	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 878,72
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	19 233 944,20	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	668 641,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 233 944,20
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	17 916 782,17	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	5 409 870,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 916 782,17
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	19 521 017,70	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 963 404,83	6 106 339,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 521 017,70
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	19 130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 705 810,00	8 917 600,00	5 506 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 130 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 401 000,00	4 800 500,00	4 798 500,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 015,01	75 502,51	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 015,01
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	242 096,39	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	16 405,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 096,39
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	87 500,00	159 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798 226,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 271 750,69	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	151 664,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271 750,69
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 855 383,12	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	1 011 423,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 855 383,12
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	4 015 000,00	0,00	0,00	0,00	846 912,54	2 597 239,45	570 848,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 015 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	5 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 000,00	2 700 000,00	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	2 020 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	3 620 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	794 711,23	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	58 517,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 711,23
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	466 562,08	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	241 686,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 562,08
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	162 185,93	4 435,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05
	METHYCENTRE			1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	400 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			141 414 575,91	7 473 534,06	19 980 197,59	20 732 654,92	22 849 878,70	24 627 643,25	26 585 677,39	13 842 090,00	5 323 500,00	0,00	0,00	0,00	141 414 575,91

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : 10 février 2023 (BP 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	-13 792,83	0,00	0,00	0,00	0,00	-103 013,02	89 220,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-13 792,83
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	-805,44	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 418 110,39	1 417 304,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-805,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-420 891,93	420 891,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	312 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	315 747,96	58 520,66	-61 605,85	0,00	0,00	0,00	0,00	312 662,77
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	-563,09	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 207,07	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-563,09
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-79 346,32	79 346,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 553,05	27 553,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	-17 548,02	0,00	0,00	0,00	0,00	-104 181,23	86 633,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 548,02
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-282 722,31	282 722,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-704 904,87	704 904,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 894,97	-200 000,00	230 894,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	-15 050,27	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 517,35	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 050,27
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	-740,47	0,00	0,00	0,00	0,00	-164 376,89	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-740,47
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-115 761,27	115 761,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	METHYCENTRE			-707 147,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	6 202 000,00
	TOTAL			5 759 014,70	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 295 732,71	3 862 606,24	1 395 289,12	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	6 466 162,65

Annexe 6

3/ Situation des AP/CP au Budget 2022 après le vote du Comité syndical du : 10 février 2023 (BP 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 633 878,72	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 618,11	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 878,72	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	19 220 151,37	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	565 628,65	89 220,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 220 151,37	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	17 915 976,73	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 417 304,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 915 976,73	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	19 521 017,70	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	6 527 231,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 521 017,70	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	19 442 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021 557,96	8 976 120,66	5 444 984,15	0,00	0,00	0,00	0,00	19 442 662,77	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 401 000,00	4 800 500,00	4 798 500,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 015,01	75 502,51	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 015,01	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	79 346,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798 226,63	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 254 202,67	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	47 483,24	86 633,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 254 202,67	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 855 383,12	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	728 700,95	282 722,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 855 383,12	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	4 015 000,00	0,00	0,00	0,00	846 912,54	1 892 334,58	1 275 752,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 015 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	5 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 105,03	2 500 000,00	1 545 894,97	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	2 020 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	3 620 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	779 660,96	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 660,96	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	465 821,61	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	77 309,46	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 821,61	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05	
		METHYCENTRE		1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	400 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	
		TERRITOIRES INTELLIGENTS		6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	6 202 000,00	
		TOTAL		147 880 738,56	7 473 534,06	19 980 197,59	20 732 654,92	22 849 878,70	21 331 910,54	30 447 683,63	15 237 379,12	6 449 500,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	147 880 738,56	
										147 880 738,56							

**SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES**

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 487 371,05	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	70 201,77	739 175,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 487 371,05	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 929 675,60	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	4 654 932,16	37 106,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 929 675,60	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	10 180 847,02	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 205 023,35	3 417 763,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 180 847,02	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	9 774 792,42	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 551 976,70	3 552 665,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 774 792,42	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 467,22	5 170 094,07	2 280 438,71	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	7 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 000,00	4 663 000,00	1 939 000,00	0,00	0,00	0,00	7 770 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 658 366,46	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	52 554,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658 366,46	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 761 280,42	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	217 983,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 280,42	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 775 569,31	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	394 198,89	153 485,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 775 569,31	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 453 193,18	0,00	0,00	0,00	568 333,71	553 552,89	331 306,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453 193,18	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 442 216,35	0,00	0,00	0,00	0,00	427 216,35	803 000,00	212 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 216,35	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	794 000,00	332 000,00	0,00	0,00	0,00	1 324 000,00	
	TOTAL			64 080 381,44	2 578 946,51	8 481 361,62	5 413 018,70	8 688 113,14	13 867 080,66	14 831 422,10	7 949 438,71	2 271 000,00	0,00	0,00	0,00	64 080 381,44	

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	7 436,98	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 391 360,83	4 398 797,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 436,98	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-42 661,07	42 661,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-188 297,38	188 297,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 900,45	-41 321,43	-38 579,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 241,48	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 399,01	43 640,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 241,48	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-162 703,44	162 703,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 925,26	134 925,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	18 919,60	0,00	0,00	0,00	0,00	17 860,14	1 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 919,60	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	144 952,24	0,00	0,00	0,00	0,00	187 448,24	0,00	-42 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 952,24	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			176 550,30	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 673 138,16	4 930 763,48	-81 075,02	0,00	0,00	0,00	0,00	176 550,30	

3/ Situation des AP/CP au Budget 2022 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de Programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 487 371,05	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	70 201,77	739 175,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 487 371,05	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 937 112,58	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	263 571,33	4 435 904,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 937 112,58	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	10 180 847,02	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	3 460 424,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 180 847,02	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	9 774 792,42	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	3 740 962,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 774 792,42	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	5 128 772,64	2 241 859,69	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	7 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 000,00	4 663 000,00	1 939 000,00	0,00	0,00	0,00	7 770 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 663 607,94	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	43 640,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 663 607,94	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 761 280,42	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	162 703,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 280,42	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 775 569,31	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	259 273,63	288 411,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 775 569,31	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 472 112,78	0,00	0,00	0,00	568 333,71	571 413,03	332 366,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 472 112,78	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 587 168,59	0,00	0,00	0,00	0,00	614 664,59	803 000,00	169 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 587 168,59	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	794 000,00	332 000,00	0,00	0,00	0,00	1 324 000,00	
	TOTAL			64 256 931,74	2 578 946,51	8 481 361,62	5 413 018,70	8 688 113,14	9 193 942,50	19 762 185,58	7 868 363,69	2 271 000,00	0,00	0,00	0,00	64 256 931,74	

Annexe 6

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP															
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL				
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 752 990,24	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	56 996,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752 990,24		
			2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 138 254,68	562 726,44	528 518,21	47 010,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 254,68	
			2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 136 536,93	654 772,86	436 433,55	45 330,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 536,93	
			2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
			2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 544 633,67	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544 633,67
			2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 720 277,61	995 157,66	721 805,76	2 936,36	0,00	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720 277,61
			2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 032 310,21	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	5 589,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 032 310,21
			2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	453 036,19	114 197,41	292 015,23	45 791,44	1 032,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 036,19
			2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	553 292,85	168 213,53	338 935,68	46 143,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 292,85
			2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	129 711,46	27 493,81	53 356,79	48 860,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 711,46
			2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	21 306,50	2 736,00	16 920,50	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 306,50
			2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	103 574,31	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 574,31
			2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 231 340,52	339 970,83	579 028,60	312 341,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 340,52
			2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 887 612,70	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 612,70
			2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 409 148,69	471 121,42	790 871,26	142 156,01	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 148,69
			TOTAL				19 633 878,72	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 618,11	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 878,72

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP															
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL				
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 752 990,24	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	56 996,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752 990,24		
			2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 138 254,68	562 726,44	528 518,21	47 010,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 254,68	
			2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 136 536,93	654 772,86	436 433,55	45 330,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 536,93	
			2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
			2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 544 633,67	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544 633,67
			2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 720 277,61	995 157,66	721 805,76	2 936,36	0,00	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720 277,61
			2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 032 310,21	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	5 589,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 032 310,21
			2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	453 036,19	114 197,41	292 015,23	45 791,44	1 032,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 036,19
			2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	553 292,85	168 213,53	338 935,68	46 143,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 292,85
			2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	129 711,46	27 493,81	53 356,79	48 860,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 711,46
			2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	21 306,50	2 736,00	16 920,50	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 306,50
			2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	103 574,31	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 574,31
			2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 231 340,52	339 970,83	579 028,60	312 341,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 340,52
			2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 887 612,70	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 612,70
			2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 409 148,69	471 121,42	790 871,26	142 156,01	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 148,69
			TOTAL				19 633 878,72	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 618,11	377,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 878,72

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019AB	2 565 065,66	0,00	61 799,43	999 482,25	1 386 990,10	116 793,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 065,66
			2019AR	1 099 524,17	0,00	513 765,41	483 985,36	101 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099 524,17
			2019C	1 361 809,45	0,00	607 198,71	640 918,24	113 692,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 809,45
			2019CH	204 244,19	0,00	148 640,70	45 499,49	10 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 244,19
			2019E	1 949 654,70	0,00	1 396 663,76	518 549,62	24 568,11	9 873,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949 654,70
			2019EF	1 702 033,54	0,00	1 119 182,19	572 179,93	10 671,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 033,54
			2019G	3 637 838,95	0,00	1 222 929,77	1 943 901,85	1 180 520,13	390 487,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 637 838,95
			2019GE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LN	564 821,14	0,00	99 547,66	276 389,48	151 746,97	37 137,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 821,14
			2019LT	671 837,82	0,00	125 833,82	321 035,51	193 639,81	31 328,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 837,82
			2019R	85 676,18	0,00	360,00	69 241,62	16 074,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 676,18
			2019RP	22 171,75	0,00	10 699,75	0,00	11 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 171,75
			2019RS	125 233,37	0,00	62 765,30	25 146,06	37 322,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 233,37
			2019S	1 209 904,28	0,00	175 044,66	790 712,19	244 147,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 904,28
			2019SC	1 811 986,55	0,00	151 192,30	1 042 427,92	584 666,73	33 699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811 986,55
			2019T	2 222 142,45	0,00	668 780,42	1 103 113,00	400 926,96	49 322,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 222 142,45
			TOTAL			19 233 944,20	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	668 641,67	19 233 944,20	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019AB	2 556 929,89	0,00	61 799,43	999 482,25	1 386 990,10	108 658,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556 929,89
			2019AR	1 099 524,17	0,00	513 765,41	483 985,36	101 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099 524,17
			2019C	1 361 809,45	0,00	607 198,71	640 918,24	113 692,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 809,45
			2019CH	204 244,19	0,00	148 640,70	45 499,49	10 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 244,19
			2019E	1 939 781,49	0,00	1 396 663,76	518 549,62	24 568,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 939 781,49
			2019EF	1 702 033,54	0,00	1 119 182,19	572 179,93	10 671,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 033,54
			2019G	3 647 540,27	0,00	1 222 929,77	1 943 901,85	1 180 520,13	332 413,72	67 774,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 647 540,27
			2019GE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LN	564 821,14	0,00	99 547,66	276 389,48	151 746,97	37 137,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 821,14
			2019LT	668 011,20	0,00	125 833,82	321 035,51	193 639,81	22 345,67	5 156,39	0,00	0,00	0,00	0,00	668 011,20
			2019R	85 676,18	0,00	360,00	69 241,62	16 074,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 676,18
			2019RP	22 171,75	0,00	10 699,75	0,00	11 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 171,75
			2019RS	125 233,37	0,00	62 765,30	25 146,06	37 322,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 233,37
			2019S	1 209 904,28	0,00	175 044,66	790 712,19	244 147,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 904,28
			2019SC	1 811 986,55	0,00	151 192,30	1 042 427,92	584 666,73	33 699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811 986,55
			2019T	2 220 483,90	0,00	668 780,42	1 103 113,00	400 926,96	31 374,52	16 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220 483,90
			TOTAL			19 220 151,37	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	565 628,65	19 220 151,37	0,00	0,00	0,00

Annexe 6

SI EIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	154 151,49	1 353 620,09	988 228,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496 000,00
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	0,00	0,00	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 734 776,92	0,00	0,00	347 930,79	959 376,44	427 469,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734 776,92
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	296 127,52	0,00	0,00	8 651,09	81 467,41	206 009,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 127,52
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 732 665,60	0,00	0,00	1 048 878,07	650 310,73	33 476,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732 665,60
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	0,00	0,00	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 067 511,74	0,00	0,00	42 170,00	925 341,74	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 067 511,74
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	318 373,30	0,00	0,00	38 396,66	125 976,64	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 373,30
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	301 173,74	0,00	0,00	12 228,52	102 945,22	186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	301 173,74
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	492 489,31	0,00	0,00	180 502,39	251 986,92	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 489,31
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	0,00	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 268 236,18	0,00	0,00	211 570,83	689 802,97	366 862,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 236,18
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 046 000,00	0,00	0,00	27 354,08	979 376,34	1 039 269,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 046 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 117 532,65	0,00	0,00	339 582,48	987 950,17	790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 117 532,65
			TOTAL				17 916 782,17	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	5 409 870,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	154 151,49	1 353 620,09	825 518,92	162 709,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496 000,00
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	0,00	0,00	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 734 776,92	0,00	0,00	347 930,79	959 376,44	293 699,20	133 770,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734 776,92
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	296 127,52	0,00	0,00	8 651,09	81 467,41	102 918,18	103 090,84	0,00	0,00	0,00	0,00	296 127,52
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 731 860,16	0,00	0,00	1 048 878,07	650 310,73	32 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 860,16
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	0,00	0,00	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 067 511,74	0,00	0,00	42 170,00	925 341,74	874 418,70	225 581,30	0,00	0,00	0,00	0,00	2 067 511,74
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	318 373,30	0,00	0,00	38 396,66	125 976,64	114 323,17	39 676,83	0,00	0,00	0,00	0,00	318 373,30
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	301 173,74	0,00	0,00	12 228,52	102 945,22	126 723,94	59 276,06	0,00	0,00	0,00	0,00	301 173,74
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	492 489,31	0,00	0,00	180 502,39	251 986,92	24 324,24	35 675,76	0,00	0,00	0,00	0,00	492 489,31
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	0,00	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 268 236,18	0,00	0,00	211 570,83	689 802,97	309 520,16	57 342,22	0,00	0,00	0,00	0,00	1 268 236,18
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 046 000,00	0,00	0,00	27 354,08	979 376,34	713 191,78	326 077,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 046 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 117 532,65	0,00	0,00	339 582,48	987 950,17	515 895,85	274 104,15	0,00	0,00	0,00	0,00	2 117 532,65
			TOTAL				17 915 976,73	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 417 304,95	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 460 000,00	0,00	0,00	0,00	123 935,89	1 800 000,00	536 064,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00
		2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 181 707,17	0,00	0,00	0,00	678 812,99	493 187,01	9 707,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 707,17
		2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 843 000,00	0,00	0,00	0,00	90 688,63	850 000,00	902 311,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 843 000,00
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 714 873,10	940 000,00	95 126,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 409 000,00	0,00	0,00	0,00	1 950 138,14	415 000,00	43 861,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 409 000,00
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 888 000,00	0,00	0,00	0,00	63 315,14	370 000,00	1 454 684,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 888 000,00
		2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,02	65 000,00	376 999,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
		2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	522 000,00	0,00	0,00	0,00	35 952,39	130 000,00	356 047,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 000,00
		2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	0,00	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	8 464,64	205 000,00	46 535,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
		2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SN	(Ancien S+SC)	3 050 000,00	0,00	0,00	0,00	243 969,70	1 556 030,30	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050 000,00
		2021SP	Plan de relance	465 000,00	0,00	0,00	0,00	185 893,14	239 106,86	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
		2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	200 419,05	819 580,95	880 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL				19 521 017,70	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 963 404,83	6 106 339,22	0,00	0,00	0,00	0,00	19 521 017,70	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 460 000,00	0,00	0,00	0,00	123 935,89	1 448 864,33	887 199,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 000,00
		2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 181 707,17	0,00	0,00	0,00	678 812,99	411 084,66	91 809,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 707,17
		2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 843 000,00	0,00	0,00	0,00	90 688,63	753 194,53	999 116,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 843 000,00
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 558,66	106 441,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 750 000,00	0,00	0,00	0,00	1 714 873,10	920 774,48	114 352,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750 000,00
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 409 000,00	0,00	0,00	0,00	1 950 138,14	391 717,49	67 144,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 409 000,00
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 888 000,00	0,00	0,00	0,00	63 315,14	431 998,01	1 392 686,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 888 000,00
		2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,02	56 208,71	385 791,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
		2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	522 000,00	0,00	0,00	0,00	35 952,39	104 899,24	381 148,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 000,00
		2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	0,00	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	260 000,00	0,00	0,00	0,00	8 464,64	215 484,48	36 050,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
		2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SN	(Ancien S+SC)	3 050 000,00	0,00	0,00	0,00	243 969,70	1 720 300,75	1 085 729,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050 000,00
		2021SP	PLAN DE RELANCE	465 000,00	0,00	0,00	0,00	185 893,14	204 922,73	74 184,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
		2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	200 419,05	794 005,12	905 575,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL				19 521 017,70	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	6 527 231,15	0,00	0,00	0,00	0,00	19 521 017,70	

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	387 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00
	2022AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 000 000,00	890 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 831 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	1 131 700,00	549 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831 000,00
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 780 000,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 689 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	850 000,00	819 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 689 000,00
	2022LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	316 000,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2022LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	350 000,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2022R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 410,00	3 600,00	1 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	3 000,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	2022SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	3 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	1 802 200,00	943 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	950 000,00	905 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL			19 130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 705 810,00	8 917 600,00	5 506 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 130 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484 693,89	325 307,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00
	2022AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 650,62	1 000 000,00	891 349,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 298,96	400 101,04	321 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2022CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 831 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 212,75	1 131 700,00	587 087,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831 000,00
	2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 794,17	12 705,83	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2022E	EXTENSION (HORS FACE)	4 312 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	1 812 662,77	1 780 000,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 312 662,77
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 689 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 542,20	864 457,80	819 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 689 000,00
	2022LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 804,96	316 000,00	146 195,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2022LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726,25	350 000,00	179 273,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2022R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	3 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	2022SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	3 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 821,27	1 802 200,00	850 978,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 741,02	972 256,98	905 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL			19 442 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021 557,96	8 976 110,66	5 444 984,15	0,00	0,00	0,00	0,00	19 442 662,77	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 000,00	340 000,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 000,00
	2023AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 000,00	777 000,00	777 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 000,00	322 000,00	321 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2023CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 000,00	546 000,00	546 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACE)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 000,00	770 000,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 567 000,00
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACE)	689 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 000,00	207 000,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00
	2023LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	144 000,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2023LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2023R	REINFORCEMENT (HORS FACE)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	3 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 258 000,00	944 000,00	944 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 000,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 000,00	570 000,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
TOTAL			16 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 401 000,00	4 800 500,00	4 798 500,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 000,00	340 000,00	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 000,00
	2023AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 000,00	777 000,00	777 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 000,00	322 000,00	321 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2023CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 000,00	546 000,00	546 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 820 000,00
	2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACE)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 000,00	770 000,00	770 000,00	0,00	0,0			

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2018	2018DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	205 116,41	71 603,91	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 116,41
	2018TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 898,60	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	TOTAL		209 015,01	75 502,51	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 015,01

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2018	2018DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	205 116,41	71 603,91	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 116,41
	2018TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 898,60	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	TOTAL		209 015,01	75 502,51	72 607,84	51 630,01	2 359,07	6 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 015,01

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	242 096,39	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	16 405,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 096,39
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		242 096,39	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	16 405,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 096,39

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2020	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2020	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	79 346,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL		243 355,92	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	79 346,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 355,92

Annexe 6

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	87 500,00	159 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	87 500,00	159 854,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2021	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2022	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2023	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2023	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2018	2018CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	19 932,75	13 242,40	4 695,83	1 350,64	643,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 932,75
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 524 823,19	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	62 033,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 524 823,19
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	439 133,37	19 813,20	5 382,00	343 157,85	70 780,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 133,37
	2018Y	DISSIMULATION	960 364,68	184 904,12	508 216,96	240 046,28	27 197,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 364,68
	2018Z	EXTENSION	846 326,90	340 839,95	387 582,34	104 163,77	13 740,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 326,90
	2018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	7 645,74	7 645,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 645,74
		TOTAL		4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2018	2018CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	19 932,75	13 242,40	4 695,83	1 350,64	643,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 932,75
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 524 823,19	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	62 033,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 524 823,19
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	439 133,37	19 813,20	5 382,00	343 157,85	70 780,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 133,37
	2018Y	DISSIMULATION	960 364,68	184 904,12	508 216,96	240 046,28	27 197,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 364,68
	2018Z	EXTENSION	846 326,90	340 839,95	387 582,34	104 163,77	13 740,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 326,90
	2018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	7 645,74	7 645,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 645,74
		TOTAL		4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2019	2019CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	33 780,24	0,00	11 090,12	20 583,67	2 106,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 780,24
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 433 583,71	0,00	346 952,10	701 291,59	336 121,84	49 218,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 433 583,71
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	430 291,58	0,00	149 927,40	212 744,51	45 853,80	21 765,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 291,58
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 244,88	0,00	15 527,28	46 699,98	10 716,30	37 301,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 244,88
	2019Y	DISSIMULATION	1 196 391,41	0,00	282 887,78	529 470,87	350 142,46	33 890,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 391,41
	2019Z	EXTENSION	881 938,02	0,00	359 425,09	414 384,70	98 639,43	9 488,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 938,02
	2019ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	185 520,85	0,00	80 672,26	75 474,30	29 374,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 520,85
	TOTAL		4 271 750,69	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	151 664,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271 750,69

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2019	2019CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	33 780,24	0,00	11 090,12	20 583,67	2 106,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 780,24
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 418 596,64	0,00	346 952,10	701 291,59	336 121,84	21 488,15	12 742,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 418 596,64
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	428 323,58	0,00	149 927,40	212 744,51	45 853,80	1 826,40	17 971,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 323,58
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 244,88	0,00	15 527,28	46 699,98	10 716,30	0,00	37 301,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 244,88
	2019Y	DISSIMULATION	1 196 396,46	0,00	282 887,78	529 470,87	350 142,46	15 277,89	18 617,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 396,46
	2019Z	EXTENSION	881 340,02	0,00	359 425,09	414 384,70	98 639,43	8 890,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 340,02
	2019ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	185 520,85	0,00	80 672,26	75 474,30	29 374,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 520,85
	TOTAL		4 254 202,67	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	47 483,24	86 633,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 254 202,67

Annexe 6

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	21 428,76	0,00	0,00	2 356,45	13 502,15	5 570,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 428,76
			2020W	RENOUVELLEMENT	1 353 942,62	0,00	0,00	249 266,87	778 924,80	325 750,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 942,62
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	465 435,98	0,00	0,00	67 807,50	218 210,80	179 417,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 435,98
			2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	190 878,62	0,00	0,00	0,00	133 063,07	57 815,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 878,62
			2020Y	DISSIMULATION	786 605,37	0,00	0,00	51 617,55	421 987,00	313 000,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 605,37
			2020Z	EXTENSION	834 849,24	0,00	0,00	218 553,99	505 575,96	110 719,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834 849,24
			2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	202 242,53	0,00	0,00	63 060,39	120 033,33	19 148,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 242,53
TOTAL				3 855 383,12	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	1 011 423,26	0,00	3 855 383,12							

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	21 428,76	0,00	0,00	2 356,45	13 502,15	3 634,39	1 935,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 428,76
			2020W	RENOUVELLEMENT	1 353 942,62	0,00	0,00	249 266,87	778 924,80	256 313,80	69 437,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 942,62
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	465 435,98	0,00	0,00	67 807,50	218 210,80	107 759,09	71 658,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 435,98
			2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	190 878,62	0,00	0,00	0,00	133 063,07	22 682,76	35 132,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 878,62
			2020Y	DISSIMULATION	786 379,66	0,00	0,00	51 617,55	421 987,00	231 691,40	81 083,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 379,66
			2020Z	EXTENSION	835 114,48	0,00	0,00	218 553,99	505 575,96	89 284,48	21 700,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 114,48
			2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	202 203,00	0,00	0,00	63 060,39	120 033,33	17 335,03	1 774,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 203,00
TOTAL				3 855 383,12	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	728 700,95	282 722,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 855 383,12	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	446 700,32	905 000,00	88 299,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	600 000,00	0,00	0,00	0,00	81 640,55	444 859,45	73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300,97	110 000,00	46 699,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
			2021Y	DISSIMULATION	484 000,00	0,00	0,00	0,00	20 998,67	300 000,00	163 001,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 000,00
			2021Z	EXTENSION	1 226 000,00	0,00	0,00	0,00	263 366,17	772 380,00	190 253,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 226 000,00
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	105 000,00	0,00	0,00	0,00	30 905,86	65 000,00	9 094,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
			TOTAL				4 015 000,00	0,00	0,00	0,00	846 912,54	2 597 239,45	570 848,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	446 700,32	845 160,13	148 139,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	600 000,00	0,00	0,00	0,00	81 640,55	262 468,05	255 891,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300,97	73 362,68	83 336,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
			2021Y	DISSIMULATION	484 000,00	0,00	0,00	0,00	20 998,67	147 059,77	315 941,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 000,00
			2021Z	EXTENSION	1 226 000,00	0,00	0,00	0,00	263 366,17	522 776,89	439 856,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 226 000,00
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	105 000,00	0,00	0,00	0,00	30 905,86	41 507,06	32 587,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
			TOTAL				4 015 000,00	0,00	0,00	0,00	846 912,54	1 892 334,58	1 275 752,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022W	RENOUVELLEMENT	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	1 000 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
		2022WB	RENOUVELLEMENT	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	500 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
		2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
		2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	85 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
		2022Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
		2022Z	EXTENSION	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	450 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
		2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	65 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
TOTAL			5 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 305 000,00	2 700 000,00	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022W	RENOUVELLEMENT	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 423,20	800 000,00	152 576,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
		2022WB	RENOUVELLEMENT	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 921,02	500 000,00	935 078,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
		2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 320,63	150 000,00	96 679,37	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
		2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27	85 000,00	54 585,73	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
		2022Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 556,20	450 000,00	119 443,80	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
		2022Z	EXTENSION	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 741,11	450 000,00	149 258,89	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
		2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 728,60	65 000,00	38 271,40	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
TOTAL			5 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 105,03	2 500 000,00	1 545 894,97	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	800 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
		2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	250 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
		2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	55 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
		2023Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
		2023Z	EXTENSION	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
		2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	65 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
TOTAL			3 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	2 020 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	3 620 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	800 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
		2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	250 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
		2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	55 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
		2023Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
		2023Z	EXTENSION	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	450 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
		2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	65 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
TOTAL			3 620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00	2 020 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	3 620 000,00	

Annexe 6

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	790 734,61	87 176,07	543 204,45	73 796,27	28 040,47	58 517,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 734,61
			2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 976,62	
			TOTAL		794 711,23	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	58 517,35	0,00						

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	775 684,34	87 176,07	543 204,45	73 796,27	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 684,34
			2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 976,62	
			TOTAL		779 660,96	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	464 868,48	0,00	13 370,50	189 855,69	21 225,96	240 416,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 868,48
			2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 693,60	0,00	0,00	423,58	0,00	1 270,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 693,60
			TOTAL		466 562,08	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	241 686,35	0,00						

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	464 128,01	0,00	13 370,50	189 855,69	21 225,96	76 039,44	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 128,01
			2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 693,60	0,00	0,00	423,58	0,00	1 270,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 693,60
			TOTAL		465 821,61	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	77 309,46	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	162 185,93	4 435,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05
			2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL		342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	162 185,93	4 435,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05
			2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL		342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCR - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP																
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL					
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 696 207,65	169 400,00	1 327 260,38	0,00	0,00	199 547,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 207,65			
			2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	468 052,83	214 553,11	224 648,90	22 426,75	6 424,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 052,83		
			2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	700 812,85	327 426,42	86 152,86	7 659,99	0,00	279 573,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 812,85	
			2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	828 673,93	421 843,50	316 196,27	90 634,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 673,93	
			2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	817 969,44	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	49 320,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 969,44	
			2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	518 488,36	66 684,46	235 649,63	211 615,96	4 538,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 488,36	
			2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018RP	REHABILITATION DES POSTES	307,79	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79	
			2018RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	78 200,00	612 666,32	0,00	0,00	91 133,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 000,00	
			2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	119 600,00	956 800,00	0,00	0,00	119 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 000,00	
			2018T	TELECOMMUNICATION	1 478 858,20	266 401,06	825 644,11	327 573,64	59 239,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478 858,20	
			TOTAL				8 487 371,05	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	70 201,77	739 175,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 487 371,05

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP																
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL					
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 696 207,65	169 400,00	1 327 260,38	0,00	0,00	199 547,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 207,65			
			2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	468 052,83	214 553,11	224 648,90	22 426,75	6 424,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 052,83		
			2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	700 812,85	327 426,42	86 152,86	7 659,99	0,00	279 573,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 812,85		
			2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	828 673,93	421 843,50	316 196,27	90 634,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 673,93	
			2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	817 969,44	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	49 320,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 969,44	
			2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	518 488,36	66 684,46	235 649,63	211 615,96	4 538,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 488,36	
			2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018RP	REHABILITATION DES POSTES	307,79	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79	
			2018RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2018S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	78 200,00	612 666,32	0,00	0,00	91 133,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 000,00	
			2018SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	119 600,00	956 800,00	0,00	0,00	119 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 000,00	
			2018T	TELECOMMUNICATION	1 478 858,20	266 401,06	825 644,11	327 573,64	59 239,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478 858,20	
			TOTAL				8 487 371,05	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	70 201,77	739 175,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 487 371,05

Annexe 6

SI EIL - ACP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	163 200,00	540,00	0,00	1 468 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 000,00	
			2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	562 548,34	0,00	248 257,97	175 745,39	137 068,36	0,00	1 476,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 548,34
			2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	894 976,19	0,00	195 551,25	108 146,00	52 178,94	539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894 976,19
			2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	488 831,70	0,00	289 047,11	136 058,83	61 542,01	2 183,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 831,70
			2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 001 608,48	0,00	353 435,01	142 480,58	97 692,89	408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 608,48
			2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	925 981,11	0,00	14 769,88	415 054,41	263 780,39	232 376,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 981,11
			2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	3 985,20	0,00	0,00	0,00	3 985,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 985,20
			2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00
			2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00
			2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 493 744,58	0,00	764 579,59	955 975,52	465 947,13	270 135,36	37 106,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 744,58
TOTAL				9 929 675,60	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	4 654 932,16	37 106,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 929 675,60		

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	163 200,00	540,00	0,00	0,00	1 468 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 000,00	
			2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	562 548,34	0,00	248 257,97	175 745,39	137 068,36	0,00	1 476,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 548,34
			2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	901 844,49	0,00	195 551,25	108 146,00	52 178,94	6 868,30	539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 844,49
			2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	489 400,38	0,00	289 047,11	136 058,83	61 542,01	2 752,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 400,38
			2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 001 608,48	0,00	353 435,01	142 480,58	97 692,89	0,00	408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 608,48
			2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	925 981,11	0,00	14 769,88	415 054,41	263 780,39	99 420,30	132 956,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 981,11
			2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	3 985,20	0,00	0,00	0,00	3 985,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 985,20
			2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	0,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00
			2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	0,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00
			2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 493 744,58	0,00	764 579,59	955 975,52	465 947,13	154 530,30	152 712,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 493 744,58
TOTAL				9 937 112,58	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	2 63 571,33	4 435 904,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 937 112,58		

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	0,00	0,00	562 558,71	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 517,53	
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	635 592,61	0,00	0,00	279 919,29	191 178,84	164 494,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 592,61
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 075 072,92	0,00	0,00	63 328,62	579 135,76	54 338,46	378 270,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075 072,92
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	611 080,54	0,00	0,00	293 080,54	140 820,20	177 179,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 080,54
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 140 278,87	0,00	0,00	368 196,13	568 482,41	39 053,67	164 546,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 278,87
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	587 540,98	0,00	0,00	15 308,16	186 240,48	385 992,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 540,98
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	796 737,16	0,00	0,00	0,00	496 196,57	0,00	300 540,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 737,16
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	550 636,11	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 449 026,41	0,00	0,00	429 067,33	833 911,12	383 964,60	802 083,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 449 026,41
			TOTAL				10 180 847,02	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 205 023,35	3 417 763,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	0,00	0,00	562 558,71	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 517,53	
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	635 592,61	0,00	0,00	279 919,29	191 178,84	110 801,89	53 692,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635 592,61
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 075 072,92	0,00	0,00	63 328,62	579 135,76	135 475,21	297 133,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075 072,92
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	611 080,54	0,00	0,00	293 080,54	140 820,20	38 044,15	139 135,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 080,54
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 140 278,87	0,00	0,00	368 196,13	568 482,41	39 053,67	164 546,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140 278,87
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	587 540,98	0,00	0,00	15 308,16	186 240,48	204 010,97	181 981,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 540,98
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	796 737,16	0,00	0,00	0,00	496 196,57	0,00	300 540,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 737,16
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	550 636,11	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 449 026,41	0,00	0,00	429 067,33	833 911,12	634 976,39	551 071,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 449 026,41
			TOTAL				10 180 847,02	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	3 460 424,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	1 593 429,40	0,00	0,00	0,00	0,00	862 527,91	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
			2021AR	779 000,00	0,00	0,00	0,00	377 756,95	232 198,24	169 044,81	0,00	0,00	0,00	0,00	779 000,00
			2021C	943 563,02	0,00	0,00	0,00	24 875,37	415 257,89	503 429,76	0,00	0,00	0,00	0,00	943 563,02
			2021GH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021E	951 000,00	0,00	0,00	0,00	521 188,99	211 063,73	218 747,28	0,00	0,00	0,00	0,00	951 000,00
			2021EF	1 125 000,00	0,00	0,00	0,00	458 974,45	426 845,01	239 180,54	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 000,00
			2021G	215 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
			2021LN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021LT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SN	1 936 800,00	0,00	0,00	0,00	881 438,69	1 055 361,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,00
			2021SP	250 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
			2021T	1 981 000,00	0,00	0,00	0,00	287 354,77	1 137 645,23	556 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 000,00
TOTAL			9 774 792,42	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 551 976,70	3 552 665,19	0,00	0,00	0,00	0,00	9 774 792,42	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	1 593 429,40	0,00	0,00	0,00	0,00	862 527,91	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40
			2021AR	779 000,00	0,00	0,00	0,00	377 756,95	349 225,07	52 017,98	0,00	0,00	0,00	0,00	779 000,00
			2021C	943 563,02	0,00	0,00	0,00	24 875,37	420 300,56	498 387,09	0,00	0,00	0,00	0,00	943 563,02
			2021GH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021E	951 000,00	0,00	0,00	0,00	521 188,99	262 210,26	167 600,75	0,00	0,00	0,00	0,00	951 000,00
			2021EF	1 125 000,00	0,00	0,00	0,00	458 974,45	451 072,59	214 952,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 125 000,00
			2021G	215 000,00	0,00	0,00	0,00	84 189,88	130 810,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
			2021LN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021LT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SN	1 936 800,00	0,00	0,00	0,00	881 438,69	1 055 361,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,00
			2021SP	250 000,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
			2021T	1 981 000,00	0,00	0,00	0,00	287 354,77	827 714,36	865 930,87	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 000,00
TOTAL			9 774 792,42	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	3 740 962,57	0,00	0,00	0,00	0,00	9 774 792,42	

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 905,93	183 094,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 000,00
		2022AP	1 538 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,17	888 000,00	647 361,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 538 000,00
		2022AR	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 943,17	280 000,00	42 056,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 000,00
		2022CE	973 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 608,74	584 000,00	341 391,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973 000,00
		2022CH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022E	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 371,21	325 000,00	97 628,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
		2022G	354 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 000,00
		2022LN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022LT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022SN	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 000,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
		2022T	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00
TOTAL			8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 467,22	5 170 094,07	2 280 438,71	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 067,07	157 932,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 000,00
		2022AP	1 538 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,17	888 000,00	647 361,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 538 000,00
		2022AR	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 302,09	280 000,00	111 697,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 000,00
		2022CE	973 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,05	584 000,00	330 799,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	973 000,00
		2022CH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022E	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	541 160,29	308 839,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
		2022G	354 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 000,00	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 000,00
		2022LN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022LT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2022SN	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 000,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00
		2022T	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00
TOTAL			8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	5 128 772,64	2 241 859,69	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	304 000,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 000,00
		2023AP	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00	874 000,00	364 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 457 000,00
		2023AR	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	319 000,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 000,00
		2023CE	965 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	579 000,00	241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 000,00
		2023CH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023E	578 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	347 000,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 000,00
		2023G	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	87 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
		2023LN	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	30 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
		2023LT	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	34 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
		2023R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023SN	1 771 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 000,00	1 063 000,00	442 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 771 000,00
		2023T	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 000,00	1 026 000,00	427 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00
TOTAL			7 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 000,00	4 663 000,00	1 939 000,00	0,00	0,00	0,00	7 770 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	304 000,00	127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 000,00
		2023AP	1 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00	874 000,00	364 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 457 000,00
		2023AR	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	319 000,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 000,00
		2023CE	965 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	579 000,00	241 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 000,00
		2023CH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023E	578 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	347 000,00	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	578 000,00
		2023G	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	87 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
		2023LN	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	30 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
		2023LT	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	34 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
		2023R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023RP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023RS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2023SN	1 771 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 000,00	1 063 000,00	442 000,00	0,00				

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
							CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	FDS CONCOURS	2018	2018TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL						2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	2 069,63									

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
							CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	FDS CONCOURS	2018	2018TT		TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL						2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	2 069,63									

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
							CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018W	RENOUVELLEMENT	829 523,07	197 131,34	384 875,66	178 551,44	68 532,63	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829 523,07		
			2018Y	DISSIMULATION	401 132,51	54 159,90	195 640,88	74 740,83	28 820,70	47 770,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 132,51	
			2018Z	EXTENSION	427 710,88	95 076,78	258 057,42	67 686,86	2 537,62	4 352,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 710,88	
			2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL						1 658 366,46	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	52 554,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP				Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
							CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018W	RENOUVELLEMENT	834 764,55	197 131,34	384 875,66	178 551,44	68 532,63	5 673,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834 764,55		
			2018Y	DISSIMULATION	401 132,51	54 159,90	195 640,88	74 740,83	28 820,70	6 266,15	41 504,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	401 132,51	
			2018Z	EXTENSION	427 710,88	95 076,78	258 057,42	67 686,86	2 537,62	2 215,76	2 136,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 710,88	
			2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL						1 663 607,94	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	43 640,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCR - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019W	RENOUVELLEMENT	501 320,20	0,00	162 232,61	196 295,44	85 396,40	57 395,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 320,20
			2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	144 581,75	0,00	40 023,01	59 124,02	18 659,79	26 774,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 581,75
			2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMIEUSES	212,00	0,00	0,00	212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,00
			2019Y	DISSIMULATION	520 380,95	0,00	157 084,08	175 012,94	91 364,88	96 919,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 380,95
			2019Z	EXTENSION	434 015,66	0,00	222 236,18	162 444,29	35 256,04	14 079,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 015,66
			2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	160 769,86	0,00	54 869,81	57 447,48	25 638,00	22 814,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 769,86
TOTAL			1 761 280,42	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	217 983,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 280,42		

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019W	RENOUVELLEMENT	501 320,20	0,00	162 232,61	196 295,44	85 396,40	35 358,18	22 037,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 320,20
			2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	144 581,75	0,00	40 023,01	59 124,02	18 659,79	2 906,47	23 868,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 581,75
			2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMIEUSES	212,00	0,00	0,00	212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,00
			2019Y	DISSIMULATION	520 380,95	0,00	157 084,08	175 012,94	91 364,88	11 902,32	85 016,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 380,95
			2019Z	EXTENSION	434 015,66	0,00	222 236,18	162 444,29	35 256,04	5 113,04	8 966,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 015,66
			2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	160 769,86	0,00	54 869,81	57 447,48	25 638,00	0,00	22 814,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 769,86
TOTAL			1 761 280,42	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	162 703,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 280,42		

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020W	RENOUVELLEMENT	443 730,30	0,00	0,00	47 569,67	289 667,71	101 514,34	4 978,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 730,30
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	366 386,06	0,00	0,00	156 248,28	129 673,84	51 766,87	28 697,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 386,06
			2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	28 520,32	155 661,95	108 445,34	82 372,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
			2020Z	EXTENSION	443 015,11	0,00	0,00	105 910,64	226 506,63	110 597,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 015,11
			2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	147 437,84	0,00	0,00	57 769,68	30 355,82	21 874,50	37 437,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 437,84
			TOTAL			1 775 569,31	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	394 198,89	153 485,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020W	RENOUVELLEMENT	443 730,30	0,00	0,00	47 569,67	289 667,71	52 776,04	53 716,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 730,30
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	366 386,06	0,00	0,00	156 248,28	129 673,84	56 097,52	24 366,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 386,06
			2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	28 520,32	155 661,95	54 495,32	136 322,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
			2020Z	EXTENSION	443 015,11	0,00	0,00	105 910,64	226 506,63	82 826,83	27 771,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 015,11
			2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	147 437,84	0,00	0,00	57 769,68	30 355,82	13 077,92	46 234,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 437,84
			TOTAL			1 775 569,31	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	259 273,63	288 411,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	241 470,41	123 132,64	115 396,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	165 193,18	0,00	0,00	0,00	44 895,06	87 298,12	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 193,18
			2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	27 753,50	169 692,98	95 553,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 000,00
			2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	243 822,43	113 429,15	57 748,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 392,31	60 000,00	29 607,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL				1 453 193,18	0,00	0,00	0,00	568 333,71	553 552,89	331 306,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453 193,18	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	241 470,41	229 343,51	9 186,08	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	165 193,18	0,00	0,00	0,00	44 895,06	102 937,73	17 360,39	0,00	0,00	0,00	0,00	165 193,18
			2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	27 753,50	24 003,24	241 243,26	0,00	0,00	0,00	0,00	293 000,00
			2021Z	EXTENSION	433 919,60	0,00	0,00	0,00	243 822,43	190 097,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 919,60
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 392,31	25 031,38	64 576,31	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL				1 472 112,78	0,00	0,00	0,00	568 333,71	571 413,03	332 366,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 472 112,78	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	305 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	515 000,00
			2022WB	RENOUVELLEMENT?7 NUISANCES LUMINEUSES	21 216,35	0,00	0,00	0,00	0,00	21 216,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 216,35
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	140 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
			2022Y	DISSIMULATION	270 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	160 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
			2022Z	EXTENSION	431 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	263 000,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00
2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	65 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	40 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00			
TOTAL				1 442 216,35	0,00	0,00	0,00	0,00	427 216,35	803 000,00	212 000,00	0,00	0,00	0,00	1 442 216,35	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	635 548,90	0,00	0,00	0,00	0,00	270 274,45	305 000,00	60 274,45	0,00	0,00	0,00	635 548,90
			2022WB	RENOUVELLEMENT?7 NUISANCES LUMINEUSES	45 619,69	0,00	0,00	0,00	0,00	33 418,02	0,00	12 201,67	0,00	0,00	0,00	45 619,69
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	140 000,00	0,00	0,00	0,00	85 559,83	35 000,00	19 440,17	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
			2022Y	DISSIMULATION	270 000,00	0,00	0,00	0,00	101 884,66	160 000,00	8 115,34	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
			2022Z	EXTENSION	431 000,00	0,00	0,00	0,00	111 036,90	263 000,00	56 963,10	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00
2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	65 000,00	0,00	0,00	0,00	12 490,73	40 000,00	12 509,27	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00			
TOTAL				1 587 168,59	0,00	0,00	0,00	0,00	614 664,59	803 000,00	169 504,00	0,00	0,00	0,00	1 587 168,59	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

15 décembre 2022 (DM2 2022)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	340 000,00	142 000,00	0,00	0,00	567 000,00
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	122 000,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
			2023Y	DISSIMULATION	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	109 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
			2023Z	EXTENSION	304 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	182 000,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00	304 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	41 000,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
TOTAL				1 324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	794 000,00	332 000,00	0,00	0,00	1 324 000,00	

Situation des AP/CP au Budget 2023 après le vote du Comité syndical du :

10 février 2023 (BP 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	340 000,00	142 000,00	0,00	0,00	567 000,00
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	122 000,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
			2023Y	DISSIMULATION	182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	109 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	182 000,00
			2023Z	EXTENSION	304 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	182 000,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00	304 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	41 000,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
TOTAL				1 324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	794 000,00	332 000,00	0,00	0,00	1 324 000,00	

FINANCES

BUDGET PRIMITIF POUR 2023

Annexe 7

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants - SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
 - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
 - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
 - C3.2 - Liste des établissements publics créés
 - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
 - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Annexe 7

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	19 496 000,00	19 496 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		19 496 000,00	19 496 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	42 707 185,58	42 707 185,58
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		42 707 185,58	42 707 185,58

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	62 203 185,58	62 203 185,58
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 457 000,00	0,00	3 652 000,00	3 652 000,00	3 652 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	0,00	2 815 000,00	2 815 000,00	2 815 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	390 000,00	0,00	652 000,00	652 000,00	652 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 672 000,00	0,00	8 419 000,00	8 419 000,00	8 419 000,00
66	Charges financières	144 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
67	Charges exceptionnelles	262 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 128 000,00	0,00	8 996 000,00	8 996 000,00	8 996 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 162 800,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 761 000,00		9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 923 800,00		10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
TOTAL		17 051 800,00	0,00	19 496 000,00	19 496 000,00	19 496 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 496 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	44 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	342 800,00	0,00	255 000,00	255 000,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
74	Dotations et participations	1 285 000,00	0,00	1 771 000,00	1 771 000,00	1 771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 886 000,00	0,00	3 095 000,00	3 095 000,00	3 095 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 557 800,00	0,00	15 681 000,00	15 681 000,00	15 681 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 607 800,00	0,00	15 696 000,00	15 696 000,00	15 696 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 444 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 444 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
TOTAL		17 051 800,00	0,00	19 496 000,00	19 496 000,00	19 496 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 496 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 700 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 341 200,00	0,00	762 000,00	762 000,00	762 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 266 085,47	0,00	1 463 998,28	1 463 998,28	1 463 998,28
21	Immobilisations corporelles	20 021 917,32	0,00	23 374 296,13	23 374 296,13	23 374 296,13
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 019 975,45	0,00	7 966 689,22	7 966 689,22	7 966 689,22
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 649 178,24	0,00	33 566 983,63	33 566 983,63	33 566 983,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 204 800,00	0,00	1 136 500,00	1 136 500,00	1 136 500,00
020	Dépenses imprévues	40 136,78		203 701,95	203 701,95	203 701,95
	Total des dépenses financières	1 861 936,78	0,00	2 040 201,95	2 040 201,95	2 040 201,95
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 511 115,02	0,00	35 607 185,58	35 607 185,58	35 607 185,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 444 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 300 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 744 000,00		7 100 000,00	7 100 000,00	7 100 000,00
	TOTAL	41 255 115,02	0,00	42 707 185,58	42 707 185,58	42 707 185,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 707 185,58
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 253 515,02	0,00	20 112 185,58	20 112 185,58	20 112 185,58
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'équipement	25 403 515,02	0,00	25 362 185,58	25 362 185,58	25 362 185,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	730 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 897 800,00	0,00	2 845 000,00	2 845 000,00	2 845 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 627 800,00	0,00	3 545 000,00	3 545 000,00	3 545 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	29 031 315,02	0,00	28 907 185,58	28 907 185,58	28 907 185,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 162 800,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 761 000,00		9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 300 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 223 800,00		13 800 000,00	13 800 000,00	13 800 000,00

Annexe 7

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	41 255 115,02	0,00	42 707 185,58	42 707 185,58	42 707 185,58
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						42 707 185,58

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 700 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 652 000,00		3 652 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 815 000,00		2 815 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00		1 300 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	652 000,00		652 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	235 000,00	0,00	235 000,00
67	Charges exceptionnelles	242 000,00	0,00	242 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 500 000,00	1 500 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 996 000,00	10 500 000,00	19 496 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 496 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	3 000 000,00	3 050 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		800 000,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	762 000,00	0,00	762 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 463 998,28	0,00	1 463 998,28
21	Immobilisations corporelles (6)	23 374 296,13	500 000,00	23 874 296,13
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 966 689,22	0,00	7 966 689,22
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 136 500,00	2 800 000,00	3 936 500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	203 701,95		203 701,95
Dépenses d'investissement – Total		35 607 185,58	7 100 000,00	42 707 185,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 707 185,58
---	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 000,00		60 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	255 000,00		255 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 500 000,00		10 500 000,00
74	Dotations et participations	1 771 000,00		1 771 000,00
75	Autres produits de gestion courante	3 095 000,00	0,00	3 095 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	3 800 000,00	3 815 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	15 696 000,00	3 800 000,00	19 496 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 496 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	700 000,00
13	Subventions d'investissement	20 112 185,58	0,00	20 112 185,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	500 000,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	2 800 000,00	2 850 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 845 000,00	0,00	2 845 000,00
28	Amortissement des immobilisations		9 000 000,00	9 000 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 500 000,00	1 500 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	28 907 185,58	13 800 000,00	42 707 185,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 707 185,58
---	----------------------

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 457 000,00	3 652 000,00	3 652 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	73 500,00	108 000,00	108 000,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	75 000,00	75 000,00
60622	Carburants	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	13 000,00	13 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 297 700,00	1 309 000,00	1 309 000,00
6132	Locations immobilières	22 000,00	42 000,00	42 000,00
6135	Locations mobilières	68 000,00	51 500,00	51 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	50 000,00	50 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	52 000,00	52 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	940 000,00	950 000,00	950 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	196 500,00	138 100,00	138 100,00
6161	Multirisques	54 000,00	50 000,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 200,00	7 200,00	7 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	50 000,00	50 000,00
6188	Autres frais divers	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	97 500,00	186 100,00	186 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 500,00	20 500,00	20 500,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	8 000,00	8 000,00
6233	Foires et expositions	53 000,00	50 000,00	50 000,00
6237	Publications	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6238	Divers	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6256	Missions	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	31 000,00	28 000,00	28 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 100,00	56 100,00	56 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 500,00	47 000,00	47 000,00
6288	Autres services extérieurs	30 000,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	400,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	2 815 000,00	2 815 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	32 500,00	32 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 635,33	7 340,00	7 340,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 166,82	31 100,00	31 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 107 898,06	1 204 000,00	1 204 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 310,29	22 460,00	22 460,00
64118	Autres indemnités titulaires	370 566,12	430 000,00	430 000,00
64131	Rémunérations non tit.	230 985,69	216 000,00	216 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	40 285,65	33 500,00	33 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	14 200,00	14 200,00
64171	Apprentis - rémunérations	32 648,64	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 332,27	293 500,00	293 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	342 439,34	366 000,00	366 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 886,30	12 400,00	12 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 701,06	3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	57 144,43	66 000,00	66 000,00
6488	Autres charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 200 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	390 000,00	652 000,00	652 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	160 200,00	160 200,00
6531	Indemnités	120 000,00	125 000,00	125 000,00

Annexe 7

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6532	Frais de mission	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 800,00	1 800,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	100 000,00	100 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	108 000,00	98 000,00	98 000,00
65888	Autres	64 000,00	70 000,00	70 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 672 000,00	8 419 000,00	8 419 000,00
66	Charges financières (b)	144 000,00	235 000,00	235 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	114 000,00	185 000,00	185 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	30 000,00	30 000,00
6688	Autres	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	262 000,00	242 000,00	242 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100 000,00	172 000,00	172 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	162 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		8 128 000,00	8 996 000,00	8 996 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 162 800,00	1 500 000,00	1 500 000,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	7 761 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 761 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 923 800,00	10 500 000,00	10 500 000,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 923 800,00	10 500 000,00	10 500 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 051 800,00	19 496 000,00	19 496 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		19 496 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	44 000,00	60 000,00	60 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	25 000,00	25 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	342 800,00	255 000,00	255 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	265 300,00	186 000,00	186 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	42 500,00	44 000,00	44 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	35 000,00	25 000,00	25 000,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	10 000 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
74	Dotations et participations	1 285 000,00	1 771 000,00	1 771 000,00
744	FCTVA	0,00	198 000,00	198 000,00
74748	Participat° Autres communes	1 084 000,00	1 385 000,00	1 385 000,00
74758	Participat° Autres groupements	201 000,00	75 000,00	75 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	113 000,00	113 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 886 000,00	3 095 000,00	3 095 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 886 000,00	3 095 000,00	3 095 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 557 800,00	15 681 000,00	15 681 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	15 000,00	15 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		13 607 800,00	15 696 000,00	15 696 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 444 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	700 000,00	800 000,00	800 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 744 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 444 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 051 800,00	19 496 000,00	19 496 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 496 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	3 341 200,00	762 000,00	762 000,00
2031	Frais d'études	3 226 200,00	662 000,00	662 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	105 000,00	90 000,00	90 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 266 085,47	1 463 998,28	1 463 998,28
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	948 785,47	782 397,91	782 397,91
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	327 300,37	327 300,37
20422	Privé : Bâtiments, installations	317 300,00	354 300,00	354 300,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 021 917,32	23 374 296,13	23 374 296,13
21311	Hôtel de ville	290 000,00	413 000,00	413 000,00
2135	Installations générales, agencements	51 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	400 000,00	400 000,00
21534	Réseaux d'électrification	19 560 917,32	22 453 296,13	22 453 296,13
2183	Matériel de bureau et informatique	100 000,00	70 000,00	70 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	38 000,00	38 000,00
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 019 975,45	7 966 689,22	7 966 689,22
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 909 884,30	2 764 918,32	2 764 918,32
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	5 010 091,15	5 001 770,90	5 001 770,90
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		32 649 178,24	33 566 983,63	33 566 983,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	117 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	600 000,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	600 000,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	50 000,00
261	Titres de participation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 204 800,00	1 136 500,00	1 136 500,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 050 200,00	500 500,00	500 500,00
276348	Créance Autres communes	154 600,00	152 000,00	152 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	484 000,00	484 000,00
020	Dépenses imprévues	40 136,78	203 701,95	203 701,95
Total des dépenses financières		1 861 936,78	2 040 201,95	2 040 201,95
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		34 511 115,02	35 607 185,58	35 607 185,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 444 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 444 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	4 000,00	5 000,00	5 000,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	1 110 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupts	193 000,00	200 000,00	200 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 437 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	700 000,00	800 000,00	800 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 744 000,00	7 100 000,00	7 100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		41 255 115,02	42 707 185,58	42 707 185,58

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 707 185,58
---	----------------------

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 253 515,02	20 112 185,58	20 112 185,58
13148	Subv. transf. Autres communes	5 486 052,46	6 638 263,40	6 638 263,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	9 767 462,56	13 473 922,18	13 473 922,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'équipement		25 403 515,02	25 362 185,58	25 362 185,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	730 000,00	700 000,00	700 000,00
10222	FCTVA	730 000,00	700 000,00	700 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 897 800,00	2 845 000,00	2 845 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
276348	Créance Autres communes	67 800,00	45 000,00	45 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 627 800,00	3 545 000,00	3 545 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		29 031 315,02	28 907 185,58	28 907 185,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 162 800,00	1 500 000,00	1 500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 761 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
28031	Frais d'études	55 000,00	60 000,00	60 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	618 000,00	630 000,00	630 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	54 000,00	60 000,00	60 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	3 000,00	3 000,00	3 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 000,00	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
281311	Hôtel de ville	60 000,00	61 000,00	61 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	117 000,00	117 000,00
281534	Réseaux d'électrification	6 098 000,00	6 600 000,00	6 600 000,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	140 000,00	140 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	515 000,00	1 220 000,00	1 220 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	24 000,00	25 000,00	25 000,00
28184	Mobilier	7 000,00	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 923 800,00	10 500 000,00	10 500 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00	500 000,00	500 000,00
21534	Réseaux d'électrification	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 223 800,00	13 800 000,00	13 800 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		41 255 115,02	42 707 185,58	42 707 185,58

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	

Annexe 7

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			42 707 185,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 7

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			42 707 185,58

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)												A1
Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	203 702	3 198 500	0	0	0	0	0	0	0	6 467 409	25 737 575	35 607 186
- Equipements municipaux (2)		1 564 000	0	0	0	0	0	0	0	6 140 108	24 398 877	32 102 985
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	327 300	1 136 698	1 463 998
- Opérations financières	203 702											203 702
Dépenses d'ordre	3 800 000											7 100 000
Total dépenses de l'exercice	4 003 702	3 198 500	0	0	0	0	0	0	0	6 967 409	28 537 575	42 707 186
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	4 003 702	3 198 500	0	0	0	0	0	0	0	6 967 409	28 537 575	42 707 186
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	10 500 000	5 278 000	0	0	0	0	0	0	0	2 993 121	23 936 064	42 707 186
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	10 500 000	5 278 000	0	0	0	0	0	0	0	2 993 121	23 936 064	42 707 186
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	10 600 000	3 690 680	0	0	0	0	0	0	0	2 267 150	2 938 170	19 496 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 600 000	3 690 680	0	0	0	0	0	0	0	2 267 150	2 938 170	19 496 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 800 000	277 000	0	0	0	0	0	0	0	2 574 000	12 845 000	19 496 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 800 000	277 000	0	0	0	0	0	0	0	2 574 000	12 845 000	19 496 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Annexe 7

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES													
Total dépenses investissement		4 003 702	3 198 500	0	6 967 409	28 537 575	42 707 186								
Dépenses réelles		203 702	3 198 500	0	0	0	0	0	0	0	0	6 467 409	25 737 575	35 607 186	
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020	Dépenses imprévues	203 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 702	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
13	Subventions d'investissement	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	443 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319 000	762 000	
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 300	1 463 998	
21	Immobilisations corporelles	0	921 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 453 296	23 374 296	
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Immobilisations en cours	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 821 108	7 966 689	
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000	
27	Autres immobilisations financières	0	984 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 000	1 136 500	
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses d'ordre		3 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	2 800 000	7 100 000	
040	Opérat* ordre transfert entre sections	3 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 800 000	
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	3 300 000	

RECETTES

		RECETTES													
Total recettes investissement		10 500 000	5 278 000	0	2 993 121	23 936 064	42 707 186								
Recettes réelles		0	5 278 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 493 121	21 136 064	28 907 186	
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	28 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 000	700 000	
13	Subventions d'investissement	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 828 121	20 112 186	

Annexe 7

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	50 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 845 000	2 845 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		10 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	2 800 000	13 800 000
021	Virement de la sect* de fonctionnement	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	2 800 000	3 300 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	10 600 000	3 690 680	0	0	0	0	0	0	0	0	2 267 150	2 938 170	19 496 000
Dépenses réelles	100 000	3 690 680	0	0	0	0	0	0	0	0	2 267 150	2 938 170	8 996 000
011 Charges à caractère général	0	1 251 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 662 000	739 000	3 652 000
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	1 563 680	0	0	0	0	0	0	0	0	535 150	716 170	2 815 000
014 Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000	1 300 000
022 Dépenses imprévues	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
65 Autres charges de gestion courante	0	469 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 000	652 000
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	235 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 000
67 Charges exceptionnelles	0	172 000	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	0	242 000
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	10 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 500 000
023 Virement à la section d'investissement	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
042 Opérat* ordre transfert entre sections	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 7

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^s publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 800 000	277 000	0	0	0	0	0	0	0	2 574 000	12 845 000	19 496 000
Recettes réelles		0	277 000	0	0	0	0	0	0	0	2 574 000	12 845 000	15 696 000
013	Atténuations de charges	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	96 000	0	0	0	0	0	0	0	169 000	0	255 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 500 000	10 500 000
74	Dotations et participations	0	116 000	0	0	0	0	0	0	0	1 655 000	0	1 771 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750 000	2 345 000	3 095 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 800 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 800 000</i>
042	Opérat ^s ordre transfert entre sections	3 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 800 000
043	Opérat ^s ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9622450028-FL	09/06/2022	4 500 000,00	7 940 000,00	2 960,93	7 940 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 500 000,00	7 940 000,00	2 960,93	7 940 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					8 000 000,00									
	La Banque Postale				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	C	N	A-1
	Crédit Mutuel				2 000 000,00	F		0,000	3,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 000 000,00									
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Annexe 7

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 514 236,51				520 835,82	113 799,11	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 561 042,27				426 752,97	100 948,76	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	3 700 000,00	17,50	F	0,760	200 000,00	27 550,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 861 042,27	18,00	F	0,780	93 419,64	14 898,76	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	2 000 000,00	15,00	F	3,000	133 333,33	58 500,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 953 194,24				94 082,85	12 850,35	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 953 194,24	18,50	F	0,670	94 082,85	12 850,35	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 7

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		9 514 236,51					520 835,82	113 799,11	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 514 236,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2015-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 045 000,00	III 14 045 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 545 000,00	3 545 000,00
10222	FCTVA	700 000,00	700 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 800 000,00	2 800 000,00
276348	Créance Autres communes	45 000,00	45 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		10 500 000,00	10 500 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	60 000,00	60 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	630 000,00	630 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	60 000,00	60 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	3 000,00	3 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	40 000,00	40 000,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	61 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	117 000,00
281534	Réseaux d'électrification	6 600 000,00	6 600 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00	5 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	140 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	1 220 000,00	1 220 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00	2 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	25 000,00
28184	Mobilier	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 500 000,00	1 500 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Annexe 7

Total ressources propres disponibles	14 045 000,00	0,00	0,00	0,00	14 045 000,00
---	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 803 701,95
Ressources propres disponibles	IV	14 045 000,00
Solde	V = IV – II (6)	10 241 298,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					944 750,10	944 750,10	506 021,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					944 750,10	944 750,10	506 021,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	36 567,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	50 090,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	27 429,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	7 653,00	7 653,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	30 732,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	53 011,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	6 867,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	5 342,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 2012-2018	SOREGIES	5	A	2 108,00	2 108,00	0,00

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	5 647,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	55 531,00	55 531,00	55 531,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	30 798,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	8 321,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	15 815,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	29 021,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					944 750,10	944 750,10	506 021,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					346 847,70	295 113,24	44 926,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	4 768,00	2 383,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	676,00	338,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	15 692,60	5 231,00
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	6 190,20	3 095,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINTE-ROCHE	5	A	5 281,20	5 281,20	992,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	2 817,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	7 677,00	954,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINTE-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	1 194,00	598,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	2 984,10	1 491,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	5 088,10	730,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	2 981,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINTE-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	3 005,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	2 194,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIERES-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 107,84	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	1 372,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	1 289,70	644,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	3 832,70	1 277,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	5 295,30	1 765,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	1 678,20	180,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 056,80	764,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	321,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	459,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	2 904,50	968,00

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIER-SUR-TOURNAI	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	1 813,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	2 822,00	941,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	949,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	992,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	1 741,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1788-2019	LES-HERMITES	5	A	3 135,00	3 135,00	627,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	1 848,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	0,00
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 962-2020	MAZIERES-DE-TOURNAI	5	A	2 660,00	2 660,00	532,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					346 847,70	295 113,24	44 926,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041582		Elec-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	643,98
2041482/2041582		Elec-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	79 346,32
2041482/2041582		Elec-FdC-2021	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	187 407,61
2041482/2041582		Elec-FdC-2022	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	75 000,00
2041482/2041582		Elec-FdC-2023	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
2041482/2041582		EP-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	43 467,08
2041482/2041582		EP-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	163 636,42
2041482/2041582		EP-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	120 196,87
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	300 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	354 300,00
FONCTIONNEMENT					
65733		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
657341		Programme ACTEE - audits et maîtrise d'uvre économies d'énergies	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
657358		Subvention 2023	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2023	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
6574		Subvention 2023	Association Départementale d'Information sur le Logement	Association	70 000,00
6574		Subvention 2023	Agritouraine	Association	10 000,00
6574		Subvention 2023	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
18EPFDC/2018 2018-FONDS CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC	794 711,23	-15 050,27	779 660,96	736 193,88	43 467,08	0,00	0,00
18ELECFC/2018 2018-FONDS CONCOURS ELECTRICITE	209 015,01	0,00	209 015,01	209 015,01	0,00	0,00	0,00
18EPTVX/2018 2018-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	4 798 226,63	0,00	4 798 226,63	4 798 226,63	0,00	0,00	0,00
18ELECTVX/2018 2018-TRAVAUX ELECTRICITE	19 633 878,72	0,00	19 633 878,72	19 633 878,72	0,00	0,00	0,00
19EPFDC/2019 2019-FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC	466 562,08	-740,47	465 821,61	302 185,19	163 636,42	0,00	0,00
19ELECFC/2019 2019-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	242 096,39	-563,09	241 533,30	240 889,32	643,98	0,00	0,00
19EPTVX/2019 2019-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	4 271 750,69	-17 548,02	4 254 202,67	4 167 569,46	86 633,21	0,00	0,00
19ELECTVX/2019 2019-TRAVAUX ELECTRICITE	19 233 944,20	-13 792,83	19 220 151,37	19 130 931,18	89 220,19	0,00	0,00
20EPFDC/2020 2020-FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC	342 852,05	0,00	342 852,05	222 655,18	120 196,87	0,00	0,00
20ELECFC/2020 2020-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	243 355,92	0,00	243 355,92	164 009,60	79 346,32	0,00	0,00
20EPTVX/2020 2020-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	3 855 383,12	0,00	3 855 383,12	3 572 660,81	282 722,31	0,00	0,00
20ELECTVX/2020 2020-TRAVAUX ELECTRICITE	17 916 782,17	-805,44	17 915 976,73	16 498 671,78	1 417 304,95	0,00	0,00
21ELECFC/2021 2021-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	250 000,00	0,00	250 000,00	62 592,39	187 407,61	0,00	0,00
21EPTVX/2021 2021-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	4 015 000,00	0,00	4 015 000,00	2 739 247,12	1 275 752,88	0,00	0,00
21ELECTVX/2021 2021-TRAVAUX ELECTRICITE	19 521 017,70	0,00	19 521 017,70	12 993 786,55	6 527 231,15	0,00	0,00
22ELECFC/2022 2022-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	75 000,00	175 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
22EPTVX/2022 2022-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	5 320 000,00	0,00	5 320 000,00	1 274 105,03	2 500 000,00	1 545 894,97	0,00
22ELECTVX/2022 2022-TRAVAUX ELECTRICITE	19 130 000,00	312 662,77	19 442 662,77	5 021 557,96	8 976 120,66	5 444 984,15	0,00
23ELECTFDC/2023 2023-FONDS DE CONCOURS ELECTRICITE	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00
23EPTVX/2023 2023-TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	3 620 000,00	0,00	3 620 000,00	0,00	1 150 000,00	2 020 000,00	450 000,00
23ELECTVX/2023 2023-TRAVAUX ELECTRICITE	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00	0,00	6 401 000,00	4 800 500,00	4 798 500,00
METHY/2019 METHYCENTRE TI/2023	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	600 000,00	400 000,00	50 000,00	0,00
TERRITOIRES INTELLIGENTS	0,00	6 202 000,00	6 202 000,00	0,00	572 000,00	1 126 000,00	4 504 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 7

IV – ANNEXES						IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						C1	
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	0,80	22,80	18,80	1,00	19,80
Adjoint administratif	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		28,00	1,90	29,90	17,50	6,90	24,40
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,90	1,90	1,00	0,90	1,90
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	11,00	0,00	11,00	3,00	5,00	8,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	1,00	4,00	3,50	0,00	3,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		50,00	2,70	52,70	36,30	7,90	44,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				269 000,00		
Adjoint technique	C	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Ingénieur	A	TECH		33 000,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		43 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		43 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				30 000,00		
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				299 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacances temporaires d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	ENERCVL (détention au 01/01/2023)	SAEML EnerCENTRE VAL DE LOIRE	Société anonyme d'économie mixte locale	5 400 200,00
27/03/2018 -	MODULO - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL MODULO	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
11/10/2022 -	SEM HYTOURAINNE	SEM HYTOURAINNE	Société d'économie Mixte	8 500,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

À RETROUVER SUR :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

FINANCES

BUDGET PRIMITIF POUR 2023

DU BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Annexe 9

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	310 000,00	310 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		310 000,00	310 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	371 650,00	371 650,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		371 650,00	371 650,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	681 650,00	681 650,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	62 100,00	62 100,00	62 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	163 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		224 500,00	0,00	228 600,00	228 600,00	228 600,00
66	Charges financières	10 100,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
67	Charges exceptionnelles	4 350,00	0,00	3 550,00	3 550,00	3 550,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		238 950,00	0,00	241 350,00	241 350,00	241 350,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	68 050,00		68 650,00	68 650,00	68 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 050,00		68 650,00	68 650,00	68 650,00
TOTAL		307 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	127 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		145 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	162 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		307 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		307 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	68 650,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	76 350,00	0,00	76 950,00	76 950,00	76 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	101 350,00	0,00	101 950,00	101 950,00	101 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	368 050,00	0,00	368 650,00	368 650,00	368 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	371 050,00	0,00	371 650,00	371 650,00	371 650,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 650,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	68 050,00		68 650,00	68 650,00	68 650,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	71 050,00		71 650,00	71 650,00	71 650,00
	TOTAL	371 050,00	0,00	371 650,00	371 650,00	371 650,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 650,00
---	-------------------

Annexe 9

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	68 650,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 100,00		62 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00		165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	9 200,00	0,00	9 200,00
67	Charges exceptionnelles	3 550,00	0,00	3 550,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	68 650,00	68 650,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		241 350,00	68 650,00	310 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	76 950,00	3 000,00	79 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		368 650,00	3 000,00	371 650,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 650,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	240 000,00		240 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	0,00	70 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	310 000,00	0,00	310 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		68 650,00	68 650,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	300 000,00	71 650,00	371 650,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 650,00
---	-------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	62 100,00	62 100,00
6066	Carburants	1 000,00	1 100,00	1 100,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	48 000,00	50 000,00	50 000,00
6287	Remboursements de frais	9 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	9 500,00	9 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	163 000,00	165 000,00	165 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	163 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		224 500,00	228 600,00	228 600,00
66	Charges financières (b) (8)	10 100,00	9 200,00	9 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 100,00	9 200,00	9 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 350,00	3 550,00	3 550,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 350,00	3 550,00	3 550,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		238 950,00	241 350,00	241 350,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	68 050,00	68 650,00	68 650,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	68 050,00	68 650,00	68 650,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		68 050,00	68 650,00	68 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 050,00	68 650,00	68 650,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		307 000,00	310 000,00	310 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 9

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	127 000,00	240 000,00	240 000,00
706	Prestations de services	127 000,00	240 000,00	240 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		145 000,00	240 000,00	240 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	162 000,00	70 000,00	70 000,00
778	Autres produits exceptionnels	162 000,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		307 000,00	310 000,00	310 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		307 000,00	310 000,00	310 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	76 350,00	76 950,00	76 950,00
2183	Matériel de bureau et informatique	76 350,00	76 950,00	76 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		101 350,00	101 950,00	101 950,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 700,00	66 700,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		66 700,00	66 700,00	66 700,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		368 050,00	368 650,00	368 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		371 050,00	371 650,00	371 650,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	371 650,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 9

IV – ANNEXES													IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2	
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT (BANQUE POSTALE)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		716 666,61					66 666,68	9 130,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		716 666,61					66 666,68	9 130,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	716 666,61	10,67	F	0,000		66 666,68	9 130,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		716 666,61					66 666,68	9 130,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	716 666,61	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Études	5	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 700,00	66 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 700,00	0,00	0,00	66 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		68 650,00	III 68 650,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		68 650,00	68 650,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 232,00	12 232,00
28182	Matériel de transport	2 154,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 836,00	11 836,00
28184	Mobilier	523,00	523,00
28188	Autres	41 905,00	41 905,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	68 650,00	0,00	0,00	0,00	68 650,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	66 700,00
Ressources propres disponibles	IV	68 650,00
Solde	V = IV – II (6)	1 950,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur territorial	A	1	79 000,00
Technicien	B	2	86 000,00
TOTAL GENERAL	A B	3	165 000,00

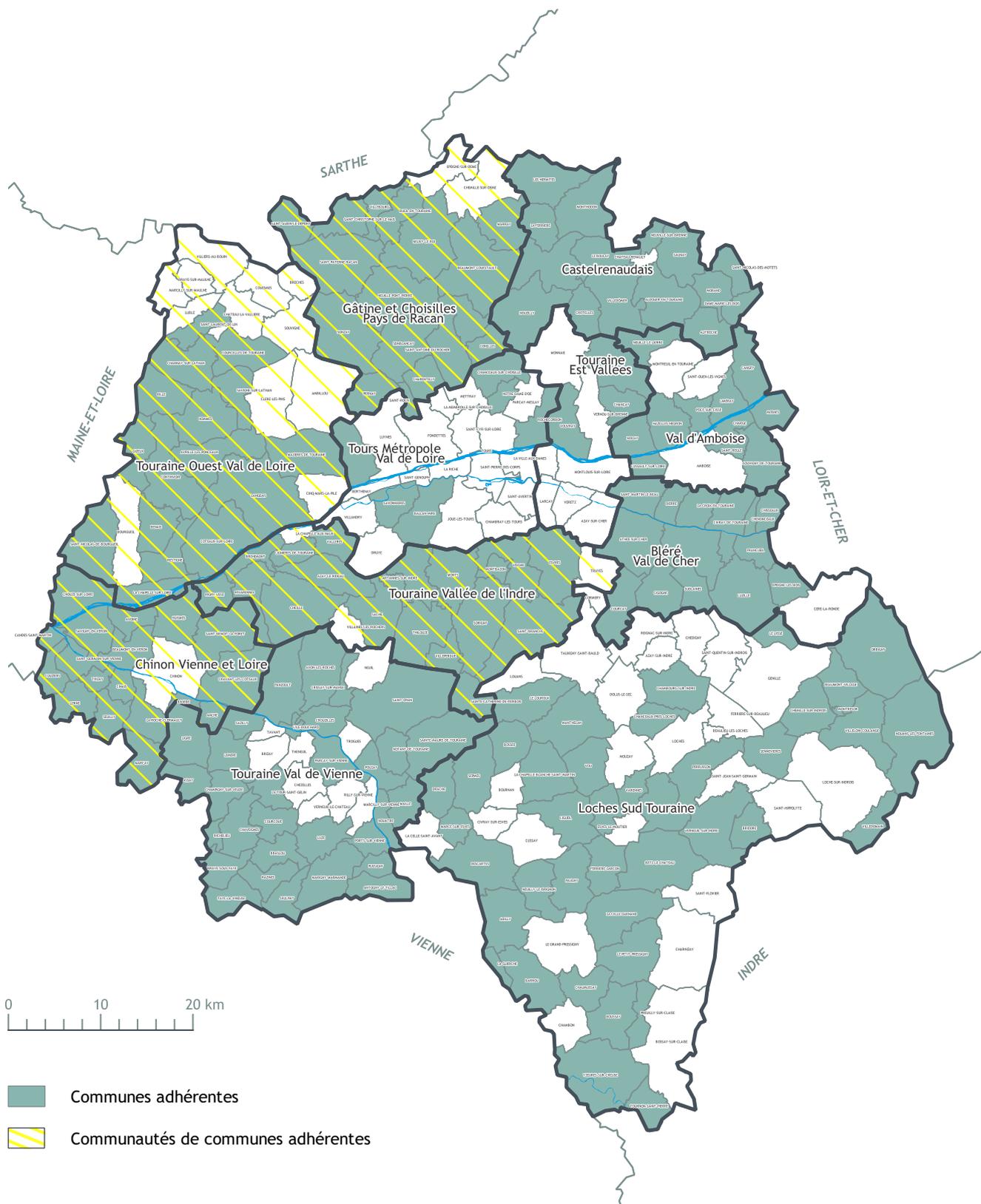
(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

ÉCLAIRAGE PUBLIC CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES



Éclairage public

Communes et Communautés de communes adhérentes
à la date du 1^{er} décembre 2022



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MISSIONS DE L'ÉCONOME DE FLUX

TABLEAU DES MISSIONS DE L'ECONOME DE FLUX ET TEMPS DE MOBILISATION ASSOCIE

N° Action	Phase accompagnement	Action	Description de l'action	Nombre de jours mobilisés	Nombre d'heures mobilisées
1	DIAG-INIT	Entretien d'Avant-Visite	<ul style="list-style-type: none"> •Echange sur le projet collectivité sur son patrimoine ; •Pré-identification des bâtiments les plus prioritaires ; •Point enveloppes financières ; •Point Dispositif Eco-Energie Tertiaire. 	0,286	2,000
2	DIAG-INIT	Visite bâtiment <= 1000 m ²	<ul style="list-style-type: none"> •Visite du bâtiment <= 1 000 m² avec relevés des surfaces, aspect général, équipements techniques et enveloppe bâti ; •Enquête occupation, utilisation et relevé des réglages de régulation des équipements. 	0,286	2,000
3	DIAG-INIT	Visite bâtiment > 1000 m ²	<ul style="list-style-type: none"> •Visite du bâtiment > 1 000 m² avec relevés des surfaces, aspect général, équipements techniques et enveloppe bâti ; •Enquête occupation, utilisation et relevé des réglages de régulation des équipements. 	0,429	3,000
4	DIAG-INIT	Analyse des données de facturation (issues du GAE)	•Extraction et analyse des données de facture énergétique depuis la plateforme de suivi énergétique.	0,107	0,750
5	DIAG-INIT	Analyse des données de facturation (hors GAE ou hors plateforme énergétique)	<ul style="list-style-type: none"> •Récupération des factures des collectivités Année en cours + 3 dernières années ou données CEP ; •Elaboration d'un tableau d'analyse des données de facturation. 	0,286	2,000
6	DIAG-INIT	Réalisation d'un bilan énergétique initial	<ul style="list-style-type: none"> •Renseigner une fiche technique du bâtiment ; •Réaliser un diagramme de performance du bâtiment ; •Plan d'actions avec indication impact investissement, temps de retour, exploitation et éligibilité aux aides & subventions. 	0,286	2,000
7	DIAG-INIT	Présentation bilan énergétique initial	<ul style="list-style-type: none"> •Présentation de la synthèse à la commune •Définition de l'orientation du projet de rénovation de la collectivité 	0,143	1,000
8	ENQ	Thermographie infrarouge du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du bâtiment avec une caméra infrarouge un jour de chauffe (relevés des déperditions de chaleur enveloppe, ponts thermiques, points singuliers, diffusion de chaleur dans les radiateurs, courants d'air ...); • Extraction des clichés et analyse critique ; • Peut être renouvelée après travaux pour vérification. 	0,571	4,000

Annexe 11

TABLEAU DES MISSIONS DE L'ECONOME DE FLUX ET TEMPS DE MOBILISATION ASSOCIE					
N° Action	Phase accompagnement	Action	Description de l'action	Nombre de jours mobilisés	Nombre d'heures mobilisées
9	ENQ	Enregistrement de températures et hygrométrie	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'un enregistreur de température et d'hygrométrie dans un local du bâtiment; • Extraction des données et analyse critique ; • Peut être renouvelée après travaux ou modification de régulation pour vérification. 	0,357	2,500
10	DEF	Appui consultation BE audit énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les éléments de cahier des charges indispensable à la collectivité (notamment dans le cas où elle souhaite mutualiser l'opération) ; • Aider à analyser les plis. 	0,250	1,750
11	DEF	Appui consultation pour MOE	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins suivant le projet de la collectivité et fournir les éléments de cahier des charges indispensable à la collectivité ; • Aider à analyser les plis. 	0,500	3,500
12	DEF	Réunion de lancement audit énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à la réunion de lancement de campagnes d'audits énergétiques ; • Etablir un premier contact avec le bureau d'études. 	0,286	2,000
13	DEF	Réunion de restitution audit énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des livrables avant restitution et faire reprendre si besoin ; • Assister à la réunion de restitution ; • Vulgariser les informations auprès de la collectivité. 	0,286	2,000
14	DEF	Réunion stratégie et définition du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité définit son projet et suite à l'orientation souhaitée, continuité avec SIEIL ou redirection vers ADAC si rénovation globale ; • Préconisations de projet et passage en phase « PRO-DOSS ». 	0,214	1,500
15	PRO-DOSS	Appui rédaction cahier des charges projet	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des éléments de cahier des charges conformes aux attentes financières, énergétiques, environnementales et permettant d'obtenir les meilleurs taux d'aides ou de subventions ; • Communication avec la Maîtrise d'œuvre si nécessaire pour redéfinir les CCTP ; • Aide à l'analyse des plis. 	0,500	3,50
16	PRO-DOSS	Recherche des financements	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de financement suivant la globalité des projets de la collectivité sur l'ensemble du patrimoine ; • Mise en place de financements innovants (ex : intracting) ; • Plan de financement prévisionnel pour la collectivité. 	0,357	2,500

TABEAU DES MISSIONS DE L'ECONOME DE FLUX ET TEMPS DE MOBILISATION ASSOCIE					
N° Action	Phase accompagnement	Action	Description de l'action	Nombre de jours mobilisés	Nombre d'heures mobilisées
17	PRO-DOSS	Visite de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de chantier avec le maître d'ouvrage ; • Appui des collectivités pour résolution des problématiques de chantier. 	0,500	3,500
18	PRO-DOSS	Montage dossier de subvention	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des dossiers administratifs de subvention, aiguillage des collectivités ; • Suivi administratif des dossiers. 	1,000	7,000
19	PRO-DOSS	Bilan post-travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Appui collectivité à la réception de l'ouvrage ; • Déterminer la conformité des travaux effectués avec éventuellement vérification caméra infrarouge ou autre. 	0,500	3,500
20	SUIVI	Mise en place démarche atteinte des objectifs (inclut 1 point annuel avec Moa)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi plan de mise en place des préconisations dans le temps ; • Etude d'impacts sur le confort des usagers, les finances publiques et l'environnement ; • Définition des nouvelles actions pouvant être mises en place à l'échelle du patrimoine de la collectivité. 	0,500	3,500
21	SUIVI	Suivi énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse énergétique annuelle les années ultérieures aux travaux. 	0,143	1,000
22	COMM	Sensibilisation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de supports de communication et de sensibilisation aux collectivités ; • Intervention au sein de la collectivité et présentation du fonctionnement du bâtiment une fois rénové. 	0,429	3,000

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

